



Portrait du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance en vue d'une évaluation de sa performance

Cadre de référence et indicateurs

Ministère de la Famille, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

Juin 2016

COORDINATION

Kevin Rousseau

Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

PRODUCTION ET RÉDACTION

Kevin Rousseau, avec la collaboration de Marie-Claude Francoeur

Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

CORRECTIONS, MISE EN PAGES ET VALIDATION

Christine Dubois, Linda Arsenault et Vincent Lou

Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

SOUS LA DIRECTION DE

France Veilleux

Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

Édition

Direction des communications

COMITÉ DE LECTURE

Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

Alexandre Morin

Hélène Lavoie

Jérôme Allaire

Philippe Pacaut

Joanie Migneault

Annie Michaud

Direction du développement des enfants

Andrée Dionne

Direction du financement et des immobilisations des services de garde

Olivier Brisson

Fides Paulin Nteziryayo

Direction de l'accessibilité et de la qualité des services de garde

Martine Carle

Ana Claudia Silva

Chantal St-Jacques

Direction des politiques de main-d'œuvre et des relations de travail

Odette Guirguis Boucher

Direction de l'inspection

Caroline Choisselet

Direction de la coordination et du soutien aux régions

Frédéric Lamotte

Karine Dumont

Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui nous ont fourni les données nécessaires à la production de ce rapport :

Ministère de la Famille

Bureau des plaintes et de l'amélioration de la qualité

Direction de l'accessibilité et de la qualité des services de garde

Direction du financement et des immobilisations des services de garde

Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Direction de l'enseignement collégial

Direction de la planification et des politiques

Institut de la statistique du Québec

Direction des enquêtes longitudinales et sociales

Nos plus sincères remerciements vont également aux membres du comité de travail pour l'élaboration du cadre de référence pour l'évaluation de la performance du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, c'est-à-dire pour la définition des dimensions et des sous-dimensions de la performance, ainsi que pour l'élaboration des indicateurs qui permettent de prendre la mesure des dimensions retenues et la détermination des données nécessaires à la production des indicateurs.

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2016

ISBN 978-2-550-75847-1 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2016

Liste des sigles et acronymes

BC : Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial

BPAQ : Bureau des plaintes et de l'amélioration de la qualité

CPE : Centre de la petite enfance

DEC : Diplôme d'études collégiales

DPJ : Directeur de la protection de la jeunesse

EUSG : Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde

LSGEE : Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance

MEER : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Ministère : Ministère de la Famille

MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

RSG : Responsable d'un service de garde en milieu familial

RSCEE : Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance

SCT : Secrétariat du Conseil du trésor

SGEE : Service de garde éducatif à l'enfance

TEE : Techniques d'éducation à l'enfance

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	11
1. L'évaluation de la performance : cadre de référence et indicateurs.....	13
1.1 Qu'est-ce que l'évaluation de la performance?	13
1.2 L'évaluation de la performance du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance	13
1.3 Les dimensions et les sous-dimensions de la performance du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance	14
1.4 Les indicateurs : le concept et les critères de sélection	17
2. Un portrait descriptif du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance	19
2.1 Dimension Accessibilité	19
a. L'accessibilité du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.....	19
b. L'équité d'accès du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.....	24
2.2 Dimension Qualité.....	30
a. La qualité du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance	30
b. La sécurité du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance	35
c. La continuité du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.....	36
2.3 Dimension Efficience	41
a. L'efficience du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance	41
b. La viabilité du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance	45
Conclusion	49
Bibliographie.....	53

Liste des tableaux

Tableau 1.1. : Indicateurs retenus pour chacune des dimensions de la performance du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance	18
Tableau 2.1. : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans en services de garde régis dont les parents sont satisfaits quant aux heures, aux jours et aux moments de l'année pendant lesquels le service de garde est ouvert, selon le type de services de garde, Québec, 2009.....	23
Tableau 2.2. : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont les parents ont un revenu annuel brut de moins de 30 000 \$, en services de garde régis et hors services de garde régis, selon le type de services de garde, Québec, 2009.....	25
Tableau 2.3. : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont les deux parents ou le parent seul sont nés à l'extérieur du Canada, en services de garde régis et hors services de garde régis, selon le type de services de garde, Québec, 2009.....	27
Tableau 2.4. : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont les deux parents ou le parent seul travaillent et dont la mère occupe un emploi atypique, en services de garde régis et hors services de garde régis, selon le type de services de garde, Québec, 2009.....	28
Tableau 2.5. : Nombre de signalements au DPJ par 1 000 places en services de garde régis au cours de l'année financière, selon le type de services de garde, Québec, 2010-2011 à 2014-2015	36
Tableau 2.6. : Coût total moyen par jour d'une place annualisée en services de garde subventionnés (subventions et contributions parentales), selon le type de services de garde, Québec, 2013-2014	45
Tableau 2.7. : Nombre de diplômés et taux d'obtention d'un diplôme dans le programme de DEC TEE, 3 ans et 5 ans après le 1 ^{er} trimestre d'inscription au programme à l'automne, Québec, cohortes d'étudiants aux trimestres d'automne de 2000 à 2010	46

Liste des figures

Figure 1.1. : Chaîne de causalité dans l'atteinte des résultats du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.....	15
Figure 1.2. : Dimensions et sous-dimensions de la performance du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.....	16
Figure 2.1. : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans qui fréquentent un service de garde régi, Québec, 2004 à 2013	20
Figure 2.2. : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans qui fréquentent un service de garde régi, Québec et régions administratives, 2004 et 2013.....	20
Figure 2.3. : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans qui fréquentent un service de garde régi, selon l'âge des enfants, Québec, 2013	21
Figure 2.4. : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans non gardés régulièrement dont la principale raison invoquée par les parents pour ne pas utiliser la garde régulière est le manque de places, selon l'âge des enfants, Québec, 2009	22
Figure 2.5. : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont les parents ont un revenu annuel brut de moins de 30 000 \$, en services de garde régis et hors services de garde régis, selon certaines régions administratives et le reste du Québec, 2009	26
Figure 2.6. : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont les deux parents ou le parent seul sont nés à l'extérieur du Canada, en services de garde régis et hors services de garde régis, selon certaines régions administratives et le reste du Québec, 2009	27
Figure 2.7. : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont les deux parents ou le parent seul travaillent et dont la mère occupe un emploi atypique, en services de garde régis et hors services de garde régis, selon certaines régions administratives et le reste du Québec, 2009.....	29
Figure 2.8. : Pourcentage d'enfants de 0 à 5 ans qui fréquentent un service de garde régi affichant une qualité d'ensemble acceptable, bonne ou excellente, selon le groupe d'âge des enfants et le type de services de garde, Québec, 2003	31
Figure 2.9. : Pourcentage d'éducateurs et d'éducatrices qualifiés dans les services de garde en installation, selon le type de services de garde, Québec, 2011 à 2013.....	32
Figure 2.10. : Pourcentage d'éducateurs et d'éducatrices qualifiés dans les services de garde en installation, Québec et régions administratives, 2013	33
Figure 2.11. : Pourcentage d'installations de services de garde ayant fait l'objet d'au moins une plainte au cours de l'année financière, selon le type de services de garde, Québec, 2010-2011 à 2014-2015.....	34
Figure 2.12. : Nombre de plaintes par 1 000 places en services de garde en installation au cours de l'année financière, selon le type de services de garde, Québec, 2010-2011 à 2014-2015	35
Figure 2.13. : Taux de maintien en emploi du personnel éducateur en CPE et en garderie, selon le type de services de garde, Québec, 2009-2010 à 2013-2014.....	37
Figure 2.14. : Taux de maintien en emploi du personnel éducateur en CPE et en garderie subventionnée, Québec et régions administratives, 2013-2014.....	38
Figure 2.15. : Pourcentage du personnel éducateur à temps plein en CPE et en garderie subventionnée, selon le type de services de garde, Québec, 2009-2010 à 2013-2014.....	39

Figure 2.16. : Pourcentage du personnel éducateur à temps plein en CPE et en garderie subventionnée, Québec et régions administratives, 2013-2014.....	39
Figure 2.17. : Pourcentage de divisions de CPE et de garderie qui ont réalisé des activités de transition vers l'école au cours de l'année financière, selon le type de services de garde, Québec, 2012-2013	40
Figure 2.18. : Taux d'occupation des places par les enfants de moins de 5 ans en services de garde subventionnés, selon le type de services de garde, Québec, 2009-2010 à 2013-2014	41
Figure 2.19. : Taux d'occupation des places par les enfants de moins de 5 ans en services de garde subventionnés, Québec et régions administratives, 2013-2014	42
Figure 2.20. : Taux de présence réelle des enfants de moins de 5 ans en services de garde subventionnés, selon le type de services de garde, Québec, 2009-2010 à 2013-2014	43
Figure 2.21. : Taux de présence réelle des enfants de moins de 5 ans en services de garde subventionnés, Québec et régions administratives, 2013-2014	44
Figure 2.22. : Répartition en pourcentage des diplômés dans le programme de DEC TEE, selon la situation d'emploi au 31 mars de l'année d'enquête, soit environ dix mois après l'obtention du diplôme, 2005-2014.....	48

Introduction

En 2012, le ministère de la Famille (Ministère) a entamé des travaux afin de réaliser une évaluation de la performance du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE). Désireux de prendre la mesure de différents aspects de la performance du réseau des SGEE, le Ministère s'engageait dans son plan stratégique 2012-2017 à évaluer l'atteinte des objectifs des programmes qui portent sur ces services dans le but d'améliorer leur gestion par le Ministère.

Un comité de travail composé de professionnels de différentes directions du Ministère a été créé afin de réaliser les tâches relatives à cette évaluation. Celles-ci ont consisté à :

- définir les dimensions et les sous-dimensions de la performance du réseau des SGEE;
- élaborer des indicateurs qui permettent de prendre la mesure des dimensions retenues;
- déterminer les données nécessaires à la production des indicateurs et en assurer la collecte et l'analyse;
- diffuser les résultats.

Le présent portrait du réseau des SGEE pose les premiers jalons en vue d'une évaluation de sa performance. Tout d'abord, il décrit le cadre de référence sous-jacent à cette évaluation, c'est-à-dire les dimensions centrales de la performance, ainsi que les premiers indicateurs élaborés pour chacune des dimensions. Par la suite, il expose les mesures observées pour chacun des indicateurs retenus.

Au cours des prochaines années, il est envisagé d'entreprendre des travaux visant à évaluer la performance du réseau des SGEE, par la mise en perspective des mesures de certains indicateurs au moyen d'une valeur optimale. Il est en outre prévu d'améliorer certains indicateurs et de procéder à l'ajout d'autres indicateurs afin d'obtenir des mesures plus précises des dimensions de la performance du réseau des SGEE au regard des objectifs poursuivis par le Ministère.

1. L'évaluation de la performance : cadre de référence et indicateurs

Cette section présente la démarche générale d'évaluation de la performance entreprise par le Ministère. On y expose le cadre de référence défini, c'est-à-dire les dimensions centrales de la performance, en lien avec les objectifs du réseau des SGEE. Sont présentés ensuite les premiers indicateurs élaborés pour chacune des dimensions.

1.1 Qu'est-ce que l'évaluation de la performance?

L'évaluation de la performance est une pratique de plus en plus utilisée dans la gestion publique. Ce terme désigne généralement des activités de mesure et d'appréciation menées non pas dans le cadre d'une évaluation en profondeur d'un programme donné, mais bien grâce à l'identification ou à la construction d'indicateurs de performance suivis à travers le temps. L'évaluation de la performance signifie donc l'identification des dimensions de la performance et des indicateurs qui s'y rattachent, la collecte des données, ainsi que le suivi et l'analyse de ceux-ci.

Le concept de performance se rapporte à « une valeur ajoutée, au rendement, aux réalisations et à l'atteinte des objectifs, aux résultats d'impacts et aux retombées¹ ». Une organisation est considérée comme performante « lorsqu'elle s'acquitte de sa mission en atteignant ses objectifs stratégiques et opérationnels [...] dans le respect des lois et des règlements qui s'appliquent² ».

L'évaluation de la performance peut répondre à plusieurs objectifs, notamment la reddition de comptes, la reconnaissance des forces et des faiblesses d'un réseau, la comparaison avec les résultats obtenus ailleurs, le soutien à la planification et à la prise de décision des autorités ministérielles, etc.

1.2 L'évaluation de la performance du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance

La démarche d'évaluation de la performance entreprise par le Ministère vise à rendre compte de la performance du réseau des SGEE, et non seulement des SGEE, pour bien marquer que la mesure de la performance se situe à un niveau macrosocial. Il ne s'agit pas d'évaluer la performance des SGEE pris séparément, mais bien celle d'un ensemble placé sous la responsabilité du Ministère qui fixe et encadre les conditions d'exercice.

Le réseau des SGEE concerne les prestataires de services de garde régis par le Ministère. Un prestataire de services de garde qui reçoit plus de six enfants doit obligatoirement posséder un permis attribué par le Ministère, ou une reconnaissance accordée par un bureau coordonnateur de la garde en milieu familial (BC). Il doit ainsi se conformer aux exigences prévues à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (LSGEE) et au Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE). Au Québec, il existe quatre types de prestataires de services de garde régis par le Ministère^{3,4} :

- les centres de la petite enfance (CPE);
- les garderies subventionnées;
- les garderies non subventionnées;
- les responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG).

1. Pierre Voyer (1999). *Tableaux de bord de gestion et indicateurs de performance*, 2^e édition, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 472 pages.

2. Secrétariat du Conseil du trésor (2003). Glossaire des termes usuels en mesure de performance et en évaluation, 32 p. [En ligne] : http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/publications/glossaire_termes_usuels.pdf (consulté le 2 novembre 2015).

3. Pour toute information sur les différents types de services de garde régis au Québec, voir : Ministère de la Famille (2015). *Légal, illégal, reconnu... Comment s'y retrouver ?* [En ligne], mis à jour le 21 janvier 2015 : <http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/legal-illegal-reconnu/Pages/index.aspx> (consulté le 18 novembre 2015).

4. Dans ce rapport, on utilise à des fins de simplification la notion de « services de garde » pour référer à des prestataires de services. De façon équivalente, ces types de prestataires pourront parfois être référés comme des modes de garde.

Comme mentionné précédemment, le concept de performance se rapporte à l'atteinte des objectifs relatifs à la mission d'une organisation. Ainsi, on considérera que le réseau des SGEE est performant s'il atteint ses objectifs⁵.

Les objectifs du réseau des SGEE au Québec peuvent être déduits de l'objet de la LSGEE énoncé à l'article 1 :

« La présente loi a pour objet de promouvoir la qualité des services de garde éducatifs fournis par les prestataires de services de garde qui y sont visés en vue d'assurer la santé, la sécurité, le développement, le bien-être et l'égalité des chances des enfants qui reçoivent ces services, notamment ceux qui présentent des besoins particuliers ou qui vivent dans des contextes de précarité socio-économique.

Elle a également pour objet de favoriser le développement harmonieux de l'offre des services de garde en tenant compte des besoins des parents, notamment en facilitant la conciliation de leurs responsabilités parentales et professionnelles, ainsi que le droit de choisir le prestataire de services de garde. »

En résumé, les objectifs ultimes du réseau des SGEE consistent à favoriser :

- le développement des enfants (santé, sécurité et bien-être peuvent être considérés comme des préalables au développement);
- l'égalité des chances;
- la conciliation travail-famille;

En raison des défis méthodologiques que cela comporte, il est très difficile de faire le lien entre de grands programmes sociaux comme l'offre du réseau des SGEE et l'atteinte des objectifs ultimes poursuivis. Il faut voir en outre que le développement des enfants ne dépend pas seulement des SGEE, il est influencé par un ensemble de facteurs individuels et environnementaux (milieu familial et communautaire, environnements social, politique et économique du Québec ou de l'Occident, etc.) dont les apports respectifs sont difficiles à départager. En conséquence, il est pertinent de centrer les efforts sur la mesure des *résultats intermédiaires* du réseau des SGEE, c'est-à-dire sur ce qu'on attend directement de lui pour qu'il favorise l'atteinte des résultats ultimes.

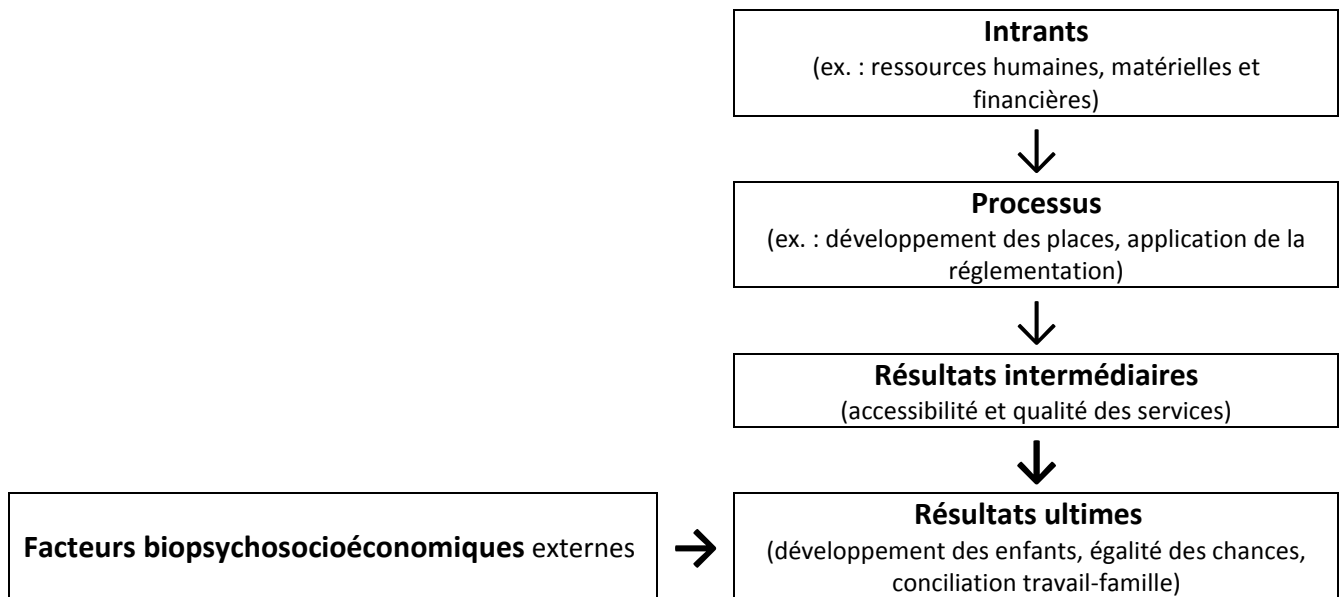
1.3 Les dimensions et les sous-dimensions de la performance du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance

Il est connu que pour favoriser le développement des enfants, l'égalité des chances et la conciliation travail-famille, les SGEE doivent être accessibles⁶ et de bonne qualité. L'accessibilité et la qualité des SGEE sont également évoquées directement ou indirectement dans l'article 1 de la LSGEE. Elles sont les résultats intermédiaires attendus du réseau des SGEE pour favoriser l'atteinte des objectifs ou des résultats ultimes. Les résultats intermédiaires se situent juste en amont des résultats ultimes dans la chaîne de causalité. La figure 1.1. montre cette chaîne. On y voit aussi l'influence que des facteurs externes aux SGEE exercent sur l'atteinte des résultats ultimes.

5. L'atteinte des objectifs est aussi appelée « efficacité ». Nous considérerons donc que la performance et l'efficacité sont des synonymes.

6. La disponibilité de places, la situation géographique, les périodes et les heures d'ouverture ainsi que le coût des services de garde éducatifs sont des aspects susceptibles d'influencer leur accessibilité pour les familles. Si l'accessibilité n'est pas assurée, c'est une barrière à la conciliation travail-famille, à l'égalité des chances et au développement des enfants. La proximité d'un service de garde éducatif faciliterait la routine quotidienne de la famille, tandis que l'éloignement pourrait occasionner des difficultés, voire mener à la décision de ne pas utiliser ce service (Lowe et Weisner, 2004, cité dans Brunson et autres, 2010 : 73).

Figure 1.1. : Chaîne de causalité dans l'atteinte des résultats du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance

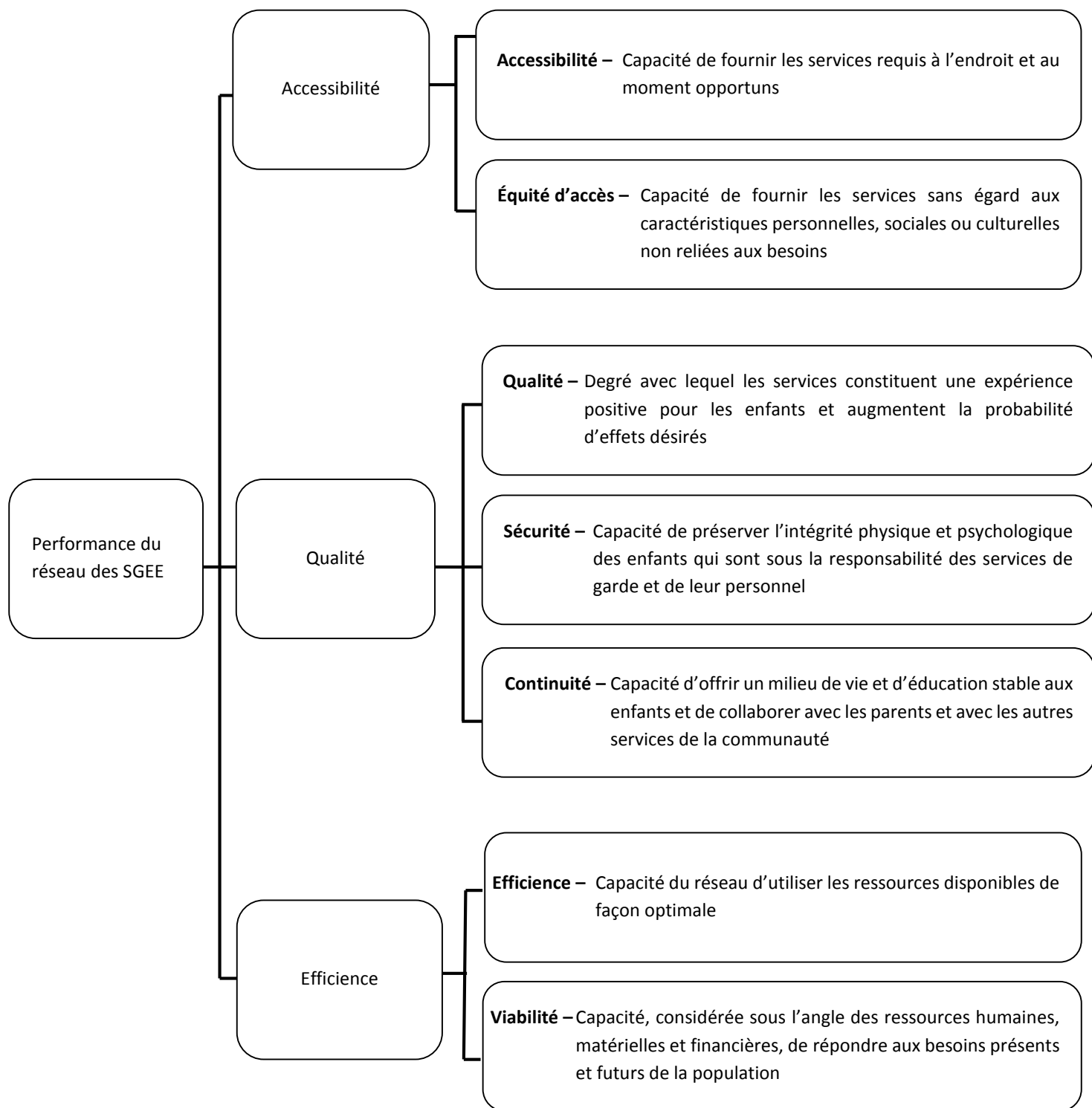


L'accessibilité et la qualité sont des résultats directement attendus du réseau des SGEE. Autrement dit, un réseau de SGEE performant est un réseau accessible et de bonne qualité. L'accessibilité et la qualité sont donc conçues comme deux grandes dimensions de la performance.

Les modèles d'évaluation de la performance dans le domaine de la santé et des services sociaux au Québec, ainsi que le modèle utilisé pour évaluer la performance du réseau des services de garde en Australie, retiennent en général l'efficacité comme autre dimension de la performance. L'efficacité signifie l'utilisation optimale des ressources (financières, humaines, matérielles, etc.) pour offrir un service accessible et de qualité. Elle concerne les contribuables et peut être vue comme un objectif implicite du réseau des SGEE : ultimement pour la population dont les impôts servent à financer le réseau des SGEE, l'efficacité fait partie des résultats attendus. Pour toutes ces raisons, nous considérerons que **le réseau des SGEE est performant s'il est accessible, de bonne qualité et efficace**.

Les grandes dimensions de la performance se décortiquent en sous-dimensions, ce qui permet d'identifier plus facilement les indicateurs de mesure pertinents. En nous inspirant des travaux sur la performance menés par le ministère de la Santé et des Services sociaux et par le gouvernement australien, tout en tenant compte de la réalité particulière du réseau des SGEE au Québec, il a été convenu d'un cadre conceptuel de la performance comportant les dimensions et les sous-dimensions suivantes (figure 1.2.).

Figure 1.2. : Dimensions et sous-dimensions de la performance du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance



1.4 Les indicateurs : le concept et les critères de sélection

Les sous-dimensions de la performance ont été décomposées en indicateurs. La sélection des indicateurs existants ou leur construction constituent une tâche importante pour mener à bien l'évaluation ultérieure de la performance.

L'indicateur permet de résumer un ensemble de données en une information succincte. Plus précisément, « l'indicateur est l'ensemble des opérations empiriques, effectuées à l'aide d'un ou de plusieurs instruments de mise en forme de l'information, qui permet de classer un objet dans une catégorie par rapport à une caractéristique donnée⁷ ». Il doit se rapporter à un concept ou à un objet d'étude. Ici, les concepts sont l'accessibilité, l'équité d'accès, la qualité, la sécurité, la continuité, l'efficacité et la viabilité. Chaque indicateur ne mesure cependant qu'un des aspects de l'objet d'étude et l'information qu'il apporte est partielle. Il est donc souvent nécessaire de recourir à plusieurs indicateurs pour bien cerner un objet d'étude⁸.

Selon un guide publié par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), un indicateur est pertinent s'il « correspond à une préoccupation, une attente, un engagement en lien avec l'objectif dont il contribue à mesurer l'atteinte; (...) il renseigne bien sur les effets des activités et est utile pour apprécier les résultats obtenus⁹ ».

Il s'ensuit que, pour être pertinents, les indicateurs doivent être de l'ordre des résultats pour la population plutôt que des processus mis en œuvre en vue de parvenir à l'accessibilité, à la qualité ou à l'efficacité. Ils doivent permettre de répondre, par exemple, à des questions comme : « Quel accès les enfants du Québec ont-ils au réseau des SGEE? » et « Quelle est la qualité du réseau des SGEE? », plutôt qu'à des interrogations sur les moyens pris par le Ministère pour rendre le réseau des SGEE accessible ou de meilleure qualité¹⁰.

Le guide du SCT précise qu'en plus d'être pertinents, les indicateurs doivent :

- être valides (ils mesurent bien ce qu'ils prétendent mesurer);
- être fiables (ils sont construits à partir de données fiables, c'est-à-dire des données dont le résultat est le même, peu importe qui procède à la mesure);
- être faisables (être faciles à obtenir ou à construire);
- permettre les comparaisons dans le temps et dans l'espace (entre les régions et avec d'autres provinces ou pays);
- être conviviaux (être faciles à comprendre et à interpréter).

Suivant ces critères, dix-neuf indicateurs ont été retenus pour prendre la mesure des dimensions de la performance du réseau des SGEE. La sélection de ces indicateurs a reposé sur un examen comparatif de leurs qualités. Le tableau 1.1. présente les indicateurs retenus.

7. André Blais (1984). « Les indicateurs », dans *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (sous la direction de Benoît Gauthier), 1^{re} édition, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 547 p.

8. Ministère de la Santé et des Services sociaux (1999). *Les indicateurs et le système de soins*, Québec, 37 pages. Collection Méthodologie et instrumentation #13. [En ligne] : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/1998/98-767-01.pdf> (consulté le 26 novembre 2014).

9. Secrétariat du Conseil du trésor (2003). *Guide sur les indicateurs*, Québec, 45 p. [En ligne] : http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/publications/guide_indicateur.pdf (consulté le 26 novembre 2014).

10. Par exemple, la proportion de places développées par rapport aux places autorisées, le nombre d'inspections ou les sommes brutes investies par le Ministère dans les SGEE, ne retiendront pas notre attention, car ils se rapportent à la production, aux efforts relatifs à l'accessibilité, à la qualité ou à l'efficacité plutôt qu'aux résultats.

Tableau 1.1. : Indicateurs retenus pour chacune des dimensions de la performance du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance

Dimensions	Sous-dimensions	Catégories d'information	Indicateurs
Accessibilité	Accessibilité	Fréquentation des services de garde régis	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans qui fréquentent un service de garde régi
		Manque de places en services de garde ¹¹	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans non gardés régulièrement dont les parents ont invoqué le manque de places comme principal motif pour ne pas utiliser la garde régulière
		Satisfaction concernant certains aspects de l'accessibilité	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont les parents sont satisfaits des périodes d'ouverture du service de garde régi
	Équité d'accès	Représentation de différents groupes cibles en services de garde régis et hors services de garde régis	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont les parents ont un revenu familial annuel brut de moins de 30 000 \$, en services de garde régis et hors services de garde régis
			Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont les deux parents ou le parent seul sont nés à l'extérieur du Canada, en services de garde régis et hors services de garde régis
			Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont les deux parents travaillent et dont la mère occupe un emploi atypique, en services de garde régis et hors services de garde régis
Qualité	Qualité	Qualité générale observée	Pourcentage d'enfants de 0 à 5 ans qui fréquentent un service de garde régi affichant une qualité d'ensemble acceptable, bonne ou excellente
		Formation du personnel éducateur	Pourcentage d'éducateurs et d'éducatrices qualifiés dans les services de garde en installation
		Qualité générale perçue par la personne plaignante (parent, personnel du service de garde, public ou autre)	Pourcentage d'installations de services de garde qui ont fait l'objet d'au moins une plainte
			Nombre de plaintes par 1 000 places en services de garde en installation
	Sécurité	Signalements au DPJ	Nombre de signalements au directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) par 1 000 places en services de garde régis
	Continuité	Stabilité de la présence du personnel éducateur auprès des enfants	Taux de maintien en emploi du personnel éducateur en CPE et en garderie subventionnée
			Pourcentage du personnel éducateur à temps plein en CPE et en garderie subventionnée
		Continuité entre les services de garde et les autres secteurs d'intervention	Pourcentage de divisions de CPE et de garderie qui réalisent des activités de transition vers l'école
Efficience	Efficience	Occupation des places	Taux d'occupation des places par les enfants de moins de 5 ans en services de garde subventionnés
			Taux de présence réelle des enfants de moins de 5 ans en services de garde subventionnés
		Dépenses en services de garde subventionnés	Coût total moyen par jour d'une place annualisée en services de garde subventionnés
	Viabilité	Diplomation parmi les inscrits au DEC TEE	Nombre de diplômés et taux de diplomation dans le programme d'études collégiales (DEC) en techniques d'éducation à l'enfance (TEE), par cohorte d'étudiants
		Situation d'emploi des diplômés au DEC TEE	Pourcentage de diplômés dans le programme de DEC TEE qui occupent un emploi à temps plein relié à la formation, environ dix mois après l'obtention du diplôme

Les données utilisées pour la production de ces indicateurs proviennent de différentes sources. Certains indicateurs ont été construits à partir de données administratives du Ministère ou d'autres ministères ou organismes, tandis que d'autres prennent appui sur des résultats d'enquêtes menées auprès des prestataires de services de garde et des familles qui les fréquentent.

Certains indicateurs ont été déclinés en fonction de l'une ou de l'autre des variables suivantes : le sexe et l'âge des enfants, la région administrative et le type de services de garde. La majorité d'entre eux ont été produits sur une période historique de cinq ou dix ans. Toutefois, en raison d'un manque de précision de certaines données ou de leur non-disponibilité, certains indicateurs n'ont pu être produits, tandis que d'autres ne permettent qu'une mesure indirecte de la dimension visée. Pour des raisons similaires, certains indicateurs ne sont présentés que pour la garde à contribution réduite ou que pour les services de garde en installation, tandis que d'autres ne visent qu'une seule année d'observation, ou ne sont présentés que pour l'ensemble du Québec.

11. La mise en place du guichet unique d'accès aux places en services de garde, La Place 0-5, a pour objectif d'estimer de façon plus précise les déficits et les surplus territoriaux de places en services de garde. Celui-ci vise en outre à faciliter et à accélérer la recherche d'une place en service de garde pour les parents et à les assister dans leurs démarches.

2. Un portrait descriptif du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance

À partir du cadre de référence décrit ci-dessus, ainsi que des premiers indicateurs élaborés pour chacune des dimensions, la présente section propose un portrait descriptif du réseau des SGEE. Plus précisément, on y expose les mesures observées pour chacun des indicateurs relatifs aux dimensions de la performance.

2.1 Dimension Accessibilité

a. L'accessibilité du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance

Pour favoriser le développement des enfants, l'égalité des chances et la conciliation travail-famille, les SGEE doivent d'abord être accessibles au plus grand nombre d'enfants. L'accessibilité peut être définie comme la capacité du réseau des SGEE de fournir les services à l'endroit et au moment opportuns¹².

✓ Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans qui fréquentent un service de garde régi

L'accessibilité des services de garde ailleurs dans le monde est le plus souvent mesurée par la proportion d'enfants qui les fréquentent, et ce, même si les services ne sont pas à fréquentation obligatoire et même si on sait que les parents ne souhaitent pas tous que leur enfant fréquente un service de garde. L'indicateur qui suit mesure le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans qui fréquentent un service de garde régi.

Calcul de l'indicateur¹³ :

$$\frac{\text{Nombre d'enfants de moins de 5 ans qui fréquentent un service de garde régi au cours de la semaine de mars visée par le rapport d'activités annuel des services de garde}}{\text{Nombre d'enfants de moins de 5 ans au 1^{er} avril}} \times 100$$

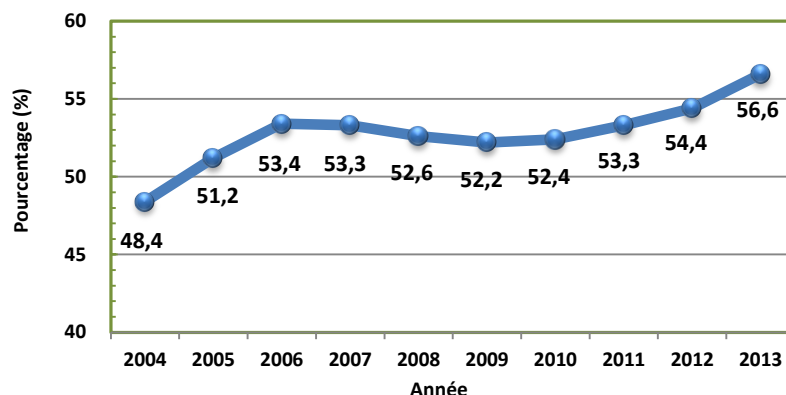
En 2004, 48 % des enfants de moins de 5 ans au Québec fréquentaient un service de garde régi (figure 2.1.). Au cours des deux années suivantes, cette proportion a augmenté, atteignant 53 % en 2006, avant de connaître un léger déclin jusqu'en 2009. Depuis 2010, on observe une augmentation annuelle de la part des enfants qui fréquentent le réseau des SGEE. En 2013, celle-ci se situait à 57 %, soit la plus forte proportion enregistrée au cours des dix dernières années.

C'est dans la région de Laval que l'on trouvait, en 2013, la plus forte proportion d'enfants de moins de 5 ans en services de garde régis, soit 63 % (figure 2.2.). Les régions qui présentaient le plus faible taux de fréquentation des services de garde régis cette même année sont celles de la Côte-Nord (48 %) et de Lanaudière (49 %).

12. Comme dans le cas des définitions des autres sous-dimensions retenues, nous nous inspirons de ces travaux : Ministère de la Santé et des Services sociaux (2012). *Cadre de référence ministériel d'évaluation de la performance du système public de santé et de services sociaux*, 25 p.

13. Il faut préciser que les sources de données utilisées au calcul de cet indicateur ne sont pas harmonisées. Le nombre d'enfants de moins de 5 ans qui fréquentent un service de garde régi durant la semaine de mars visée par le rapport d'activités est déterminé d'après leur âge au 30 septembre de l'année précédente, tandis que le nombre d'enfants de moins de 5 ans dans la population est une estimation de l'Institut de la statistique du Québec au 1^{er} juillet, dérivée au 1^{er} avril par le ministère de la Famille. La ventilation par région administrative présente également des lacunes d'harmonisation puisqu'elle est basée sur la région du service de garde fréquenté par l'enfant au numérateur, et sur la région de résidence de l'enfant au dénominateur, lesquelles peuvent différer.

Figure 2.1. : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans qui fréquentent un service de garde régi, Québec, 2004 à 2013

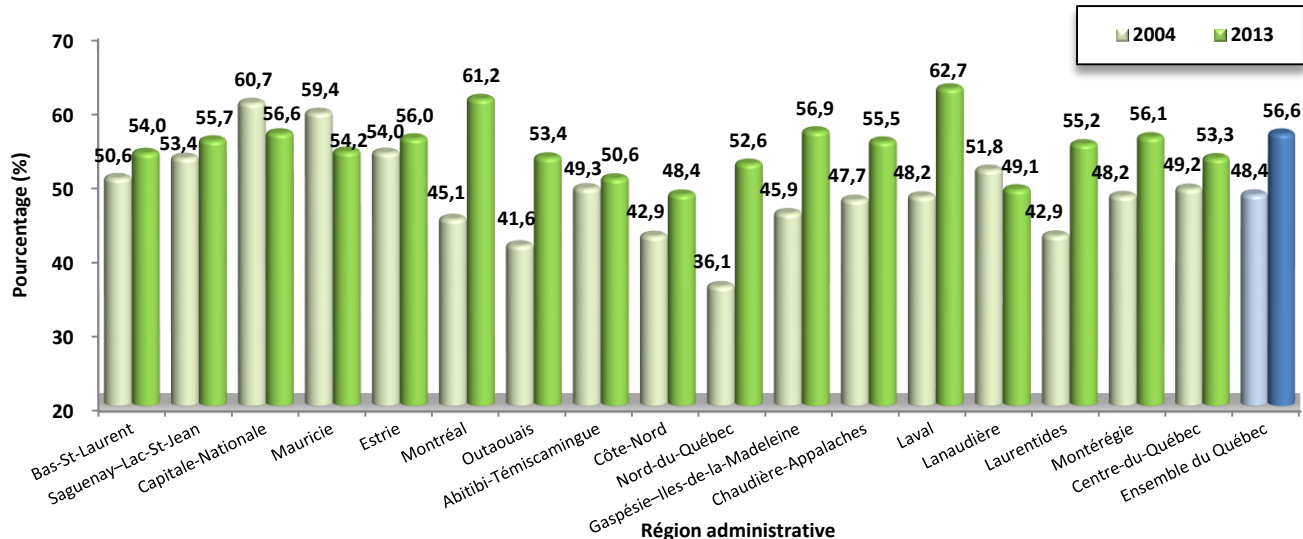


Sources :

Ministère de la Famille, Direction de l'accessibilité et de la qualité des services de garde, Rapport d'activités annuel des services de garde 2003-2004 à 2012-2013, et Institut de la statistique du Québec, estimation de la population québécoise des moins de 5 ans au 1^{er} juillet, dérivée au 1^{er} avril par le ministère de la Famille.

En 2004, seules les régions de la Capitale-Nationale (61 %), de la Mauricie (59 %), de l'Estrie (54 %), de Lanaudière (52 %) et du Bas-Saint-Laurent (51 %) comptaient au moins un enfant sur deux de moins de 5 ans en services de garde régis. Neuf ans plus tard, en 2013, quinze des dix-sept régions administratives entraient dans cette catégorie. Il est à noter que la région du Nord-du-Québec a connu une forte progression entre 2004 et 2013, le taux de fréquentation d'un service de garde régi chez les enfants de moins de 5 ans passant de 36 % à 53 %.

Figure 2.2. : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans qui fréquentent un service de garde régi, Québec et régions administratives, 2004 et 2013



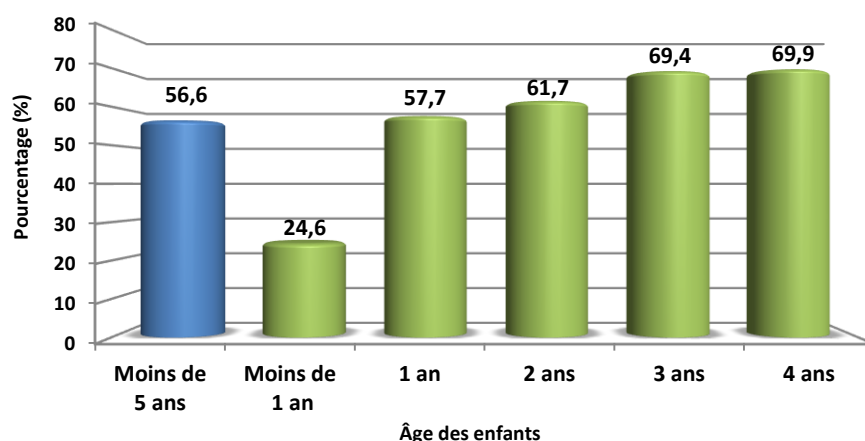
Sources :

Ministère de la Famille, Direction de l'accessibilité et de la qualité des services de garde, Rapport d'activités annuel des services de garde 2003-2004 à 2012-2013, et Institut de la statistique du Québec, estimation de la population québécoise des moins de 5 ans au 1^{er} juillet, dérivée au 1^{er} avril par le ministère de la Famille.

Le pourcentage d'enfants qui fréquentent le réseau des SGEE augmente avec l'âge des enfants (figure 2.3.). Au Québec, en 2013, 25 % des enfants de moins de 1 an fréquentaient le réseau des SGEE, comparativement à 58 % des enfants âgés de 1 an. Ensuite, d'une année d'âge à l'autre, cette proportion augmente plus modérément. Parmi les enfants âgés de 4 ans, cette situation en concerne sept sur dix (70 %). On observe par ailleurs qu'en 2013, la proportion des garçons âgés de moins de 5 ans au Québec qui fréquentaient les services de garde régis (56 %) était semblable à celle des filles du même groupe d'âge (57 %) (données non présentées).

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) diffuse des données portant sur le taux de fréquentation d'un service de garde formel chez les enfants de moins de 3 ans dans les pays de l'OCDE¹⁴. Ces données permettent de comparer la situation du Québec avec celle d'autres pays occidentaux relativement à la fréquentation des services de garde régis¹⁵. En 2010, 33 % des enfants de moins de 3 ans des trente pays de l'OCDE visés fréquentaient un service de garde formel. Cette année-là, au Québec, les services de garde régis concernaient 44 % des enfants de moins de 3 ans, une proportion qui s'apparente à celle enregistrée en France (48 %), en Suède (47 %), aux États-Unis (43 %) et au Royaume-Uni (42 %), et qui est supérieure à celle observée en Australie (33 %), en Finlande (28 %) en Italie (24 %) et en Allemagne (23 %). En revanche, le taux de fréquentation au Québec est inférieur à ceux du Danemark (66 %), des Pays-Bas (61 %) et de la Norvège (54 %) (données non présentées).

Figure 2.3. : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans qui fréquentent un service de garde régi, selon l'âge des enfants, Québec, 2013



Sources :

Ministère de la Famille, Direction de l'accessibilité et de la qualité des services de garde, Rapport d'activités annuel des services de garde 2012-2013, et Institut de la statistique du Québec, estimation de la population québécoise des moins de 5 ans au 1^{er} juillet, dérivée au 1^{er} avril par le ministère de la Famille.

14. Pour l'OCDE, les services de garde formels font référence aux différents types de prestataires de services de garde en installation, ainsi qu'aux services de garde en milieu familial octroyés par une éducatrice ou un éducateur reconnu, que les services de garde soient rendus au domicile de la personne responsable ou à celui du ou des enfants qui reçoivent les services éducatifs. Cela dit, il importe de se rappeler que l'organisation des services de garde éducatifs aux jeunes enfants diffère considérablement d'un pays à l'autre, et que les données utilisées pour la production des taux de fréquentation dans chacun des pays de l'OCDE proviennent de différentes sources. Par conséquent, les résultats qui suivent doivent être interprétés avec prudence (OCDE, 2014).
15. Au même titre que les résultats concernant les enfants de moins de 5 ans, le taux de fréquentation des services de garde régis au Québec par les enfants de moins de 3 ans est calculé par le ministère de la Famille à partir des données du Rapport d'activités annuel des services de garde et des données sur l'estimation de la population québécoise des enfants de moins de 3 ans, produites par l'Institut de la statistique du Québec.

✓ **Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans non gardés régulièrement dont la principale raison invoquée par les parents pour ne pas utiliser la garde régulière est le manque de places**

Les données sur l'utilisation effective des services de garde régis, lorsque prises seules, ne permettent pas de déterminer si les parents qui désirent une place en services de garde y ont effectivement accès. Le présent indicateur permet de mettre en rapport le désir ou le besoin des parents d'utiliser les services de garde régis avec l'utilisation effective qu'ils en font. Cet indicateur vient compléter le précédent sur la mesure de l'accessibilité du réseau des SGEE.

À partir des données de l'Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde (EUSG), menée en 2009, l'indicateur qui suit mesure le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans non gardés régulièrement¹⁶ dont la principale raison invoquée par les parents pour ne pas utiliser la garde régulière est le manque de places.

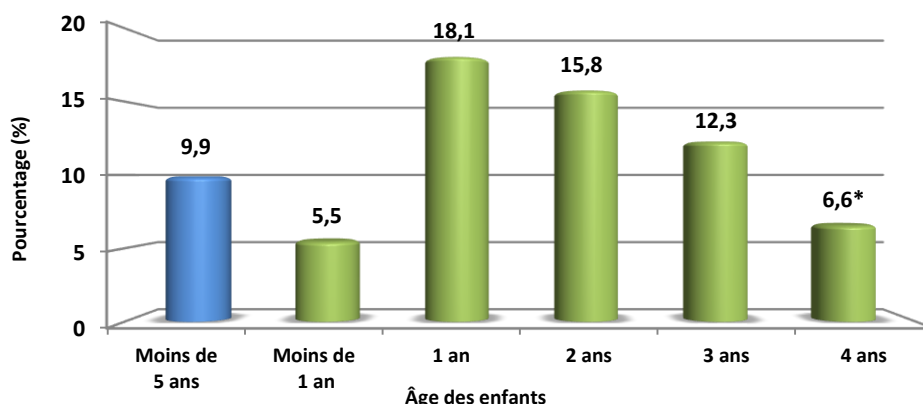
Calcul de l'indicateur :

$$\frac{\text{Nombre d'enfants de moins de 5 ans non gardés régulièrement dont la principale raison invoquée par les parents pour ne pas utiliser la garde régulière est le manque de places}}{\text{Nombre d'enfants de moins de 5 ans non gardés régulièrement}} \times 100$$

Précisons que les informations à la source de la construction de cet indicateur concernent non seulement les services de garde régis, mais également les services non régis rendus par des personnes apparentées ou non à la famille. L'impossibilité de distinguer la garde régie de celle non régie constitue une limite au regard de l'objectif de mesure des besoins des parents relativement à l'utilisation régulière des services de garde régis.

Selon l'EUSG, en 2009, les parents de 10 % des enfants de moins de 5 ans non gardés régulièrement ont invoqué le manque de places comme principal motif pour ne pas utiliser la garde régulière (figure 2.4.). Parmi les enfants de 1 an, cette proportion augmente à 18 %. En outre, lorsqu'on ne retient dans l'analyse que les enfants de moins de 5 ans non gardés régulièrement dont les parents ont comme principale occupation le travail ou les études, le manque de places comme principale raison pour ne pas utiliser la garde régulière est exprimé par les parents de 16 % de ces enfants (donnée non présentée).

Figure 2.4. : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans non gardés régulièrement dont la principale raison invoquée par les parents pour ne pas utiliser la garde régulière est le manque de places, selon l'âge des enfants, Québec, 2009



*Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter cette statistique avec prudence.

Source :

Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde 2009*.

16. Est considéré comme non gardé régulièrement un enfant pour lequel les parents recourent à la garde parentale ou n'utilisent que la garde irrégulière, c'est-à-dire une garde non prévue et utilisée selon une fréquence qui varie d'une semaine à l'autre ou d'un mois à l'autre. La garde régulière réfère quant à elle à une garde prévue et utilisée selon une fréquence fixe; elle peut être à temps plein ou à temps partiel, le jour, le soir, la nuit, en semaine ou la fin de semaine.

✓ **Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont les parents sont satisfaits des périodes d'ouverture du service de garde régi**

Le concept d'accessibilité peut aussi signifier que le type d'utilisation effective correspond au type d'utilisation souhaitée. L'EUSG fournit des données sur la satisfaction des parents d'enfants qui fréquentent un service de garde régi relativement aux périodes d'ouverture de leur service de garde. L'indicateur suivant mesure le pourcentage d'enfants en services de garde régis¹⁷ dont les parents sont satisfaits des périodes d'ouverture¹⁸. La satisfaction des parents se décline en trois aspects : les heures, les jours et les moments de l'année (été, congé des fêtes, etc.) pendant lesquels le service de garde est ouvert.

Calcul de l'indicateur :

$$\frac{\text{Nombre d'enfants de moins de 5 ans en services de garde régis dont les parents sont satisfaits des périodes d'ouverture du service de garde}}{\text{Nombre d'enfants de moins de 5 ans en services de garde régis}} \times 100$$

En 2009, la très forte majorité des parents d'enfants de moins de 5 ans en services de garde régis affirmaient être satisfaits quant aux périodes d'ouverture (tableau 2.1.). Ainsi, les parents d'environ 98 % des enfants de moins de 5 ans se disaient satisfaits des jours d'ouverture, tandis que ceux de 94 % des enfants mentionnaient être satisfaits des moments d'ouverture dans l'année et des heures d'ouverture dans la journée.

Tableau 2.1. : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans en services de garde régis dont les parents sont satisfaits quant aux heures, aux jours et aux moments de l'année pendant lesquels le service de garde est ouvert, selon le type de services de garde, Québec, 2009

TYPE DE SERVICES DE GARDE	PÉRIODES D'OUVERTURE		
	HEURES	JOURS	MOMENTS DE L'ANNÉE
	Pourcentage (%)		
Total	93,6	98,2	94,3
Ventilation 1			
Installation (CPE et garderie subventionnée ou non)	96,6	98,5	96,2
Milieu familial	88,6	97,8	91,1
Ventilation 2			
Garde subventionnée	93,5	98,3	94,5
Garde non subventionnée	94,6	98,0	91,6

Source :

Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde 2009*.

17. Pour le présent indicateur, on considère comme services de garde régis les CPE, les garderies subventionnées ou non subventionnées, ainsi que la garde en milieu familial subventionnée. Toutefois, certains milieux familiaux régis n'offrent pas de places à contribution réduite. Ces services de garde, exclus du mode de garde régi dans l'EUSG, seraient toutefois peu nombreux au Québec. De plus, il est possible que des garderies non subventionnées soient non régies. Leur nombre est cependant inconnu. Il convient ainsi d'interpréter avec prudence les résultats relatifs à la garde non subventionnée qualifiée ici de garde régie. Par ailleurs, sont dits en services de garde régis les enfants de moins de 5 ans gardés régulièrement et principalement dans un service de garde régi, pour tous motifs, même lorsque cette précision ne figure pas explicitement dans le texte. Dans l'EUSG 2009, la garde régulière est définie comme une garde prévue et utilisée selon une fréquence fixe; elle peut être à temps plein ou à temps partiel, le jour, le soir, la nuit, en semaine ou la fin de semaine. Le principal mode de garde correspond au mode de garde utilisé le plus souvent. Le motif de garde constitue la principale raison pour faire garder son enfant. Cela peut être en raison du travail ou des études des parents ou pour tout autre motif, par exemple, pour le développement de l'enfant, pour donner du répit aux parents, pour permettre aux parents de faire des activités personnelles ou faire des courses. Les enfants dont la fréquentation des services de garde régis est irrégulière ou occasionnelle, c'est-à-dire dont la garde est non prévue et utilisée selon une fréquence qui varie d'une semaine à l'autre ou d'un mois à l'autre, sont donc exclus, quel que soit le motif de garde.

Pour toute information sur les considérations théoriques et méthodologiques de l'EUSG 2009, voir : Institut de la statistique du Québec (2011). *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde 2009 : Portrait québécois et régional*, Québec, 360 p. [En ligne] : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/milieu-garde/utilisation-services-garde-2009.pdf> (consulté le 20 novembre 2014).

18. La satisfaction des parents quant aux périodes d'ouverture des services de garde a été mesurée à partir d'une échelle de satisfaction comprenant quatre choix : très satisfait, satisfait, plutôt insatisfait et très insatisfait. À partir de ces modalités de réponse, une variable de satisfaction à deux catégories a été produite : *satisfait*, qui regroupe les choix de réponse très satisfait et plutôt satisfait; *insatisfait*, qui regroupe les choix de réponse plutôt insatisfait et très insatisfait.

On observe au tableau 2.1. qu'en 2009, la part relative des enfants de moins de 5 ans en services de garde régis dont les parents sont satisfaits des périodes d'ouverture était généralement un peu plus élevée en installation qu'en milieu familial¹⁹. Plus spécifiquement, ce sont les heures d'ouverture et les moments d'ouverture dans l'année en milieu familial qui semblent susciter un peu moins de satisfaction, alors que les parents d'environ 89 % et 91 % des enfants respectivement ont déclaré être plutôt satisfaits ou très satisfaits.

Par ailleurs, en comparant les services de garde subventionnés avec le mode de garde régi non subventionné, aucun écart statistiquement significatif n'est observé relativement à la satisfaction des parents quant aux périodes d'ouverture.

b. L'équité d'accès du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance

L'équité d'accès est la capacité du réseau des SGEE de fournir les services sans égard aux caractéristiques personnelles, sociales ou culturelles qui ne sont pas reliées aux besoins. Cela signifie que seuls les besoins détermineraient l'accès et, à besoins équivalents, on pourrait s'attendre à ce que diverses catégories d'enfants aient le même accès aux services de garde régis²⁰. Les mesures d'équité d'accès du réseau des SGEE doivent ainsi tenir compte à la fois de l'utilisation effective des services de garde régis par différentes catégories d'enfants et des besoins et désirs exprimés par les parents de ces enfants en matière de services de garde. Or, les indicateurs d'équité d'accès contenus dans le présent rapport ne rendent compte que de l'utilisation effective des services de garde régis par différents groupes cibles d'enfants. Ils ne fournissent pas d'information relativement aux besoins exprimés par les parents de ces enfants en matière de services de garde. De tels indicateurs demeurent à élaborer afin d'obtenir des mesures plus complètes et représentatives de l'équité d'accès du réseau des SGEE.

Les données de l'EUSG 2009 permettent d'estimer la part relative des enfants en services de garde régis²¹ dont la famille présente certaines caractéristiques sociales et culturelles. À titre comparatif, est donnée également la proportion de chacun des groupes cibles d'enfants parmi ceux hors services de garde régis²². Dans le présent rapport, trois groupes cibles d'enfants sont considérés : les enfants dont les parents ont un revenu familial annuel brut de moins de 30 000 \$, les enfants de parents immigrants et les enfants dont la mère occupe un emploi atypique.

✓ Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont les parents ont un revenu familial annuel brut de moins de 30 000 \$, en services de garde régis et hors services de garde régis

Cet indicateur compare le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans en services de garde régis dont les parents ont un revenu familial annuel brut de moins de 30 000 \$ avec le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans hors services de garde régis dont les parents ont un revenu familial annuel brut de moins de 30 000 \$.

19. Toutefois, seuls les écarts observés concernant les heures d'ouverture et les moments de l'année sont statistiquement significatifs au seuil de 5 % entre les services de garde en installation et ceux en milieu familial.

20. Rappelons de plus que le réseau québécois des SGEE vise à intégrer les différents enfants dans les mêmes milieux de garde et non pas à fournir des services spécialisés d'accueil distincts pour des catégories particulières d'enfants.

21. Pour chacun des trois indicateurs d'équité d'accès, on considère comme services de garde régis les CPE, les garderies subventionnées ou non subventionnées, ainsi que la garde en milieu familial subventionnée. Toutefois, certains milieux familiaux régis n'offrent pas de places à contribution réduite. Ces services de garde, exclus du mode de garde régi dans l'EUSG, seraient toutefois peu nombreux au Québec. De plus, il est possible que des garderies non subventionnées ne soient pas régies. Leur nombre est cependant inconnu. Il convient ainsi d'interpréter avec prudence les résultats relatifs à la garde non subventionnée qualifiée ici de garde régie. Par ailleurs, il est toujours sous-entendu, lorsqu'il est fait mention des enfants en services de garde régis, qu'il s'agit des enfants gardés régulièrement et principalement dans les services de garde régis, pour tous motifs, même lorsque cette précision ne figure pas explicitement dans le texte. Dans l'EUSG 2009, la garde régulière est définie comme une garde prévue et utilisée selon une fréquence fixe; elle peut être à temps plein ou à temps partiel, le jour, le soir, la nuit, en semaine ou la fin de semaine. Le principal mode de garde correspond au mode de garde utilisé le plus souvent. Le motif de garde constitue la principale raison pour faire garder son enfant. Cela peut être en raison du travail ou des études des parents ou pour tout autre motif, par exemple, pour le développement de l'enfant, pour donner du répit aux parents, pour permettre aux parents de faire des activités personnelles ou faire des courses.

22. Pour chacun des trois indicateurs d'équité d'accès, il est toujours sous-entendu, lorsqu'il est fait mention des enfants hors services de garde régis, qu'il s'agit des enfants dans l'une ou l'autre des situations de garde suivantes, même lorsque cette précision ne figure pas explicitement dans le texte : les enfants gardés au domicile de l'enfant par un parent, par quelqu'un de la famille ou par une personne qui n'est pas de la famille, ceux en milieu familial n'offrant pas de services subventionnés par un membre de la famille ou par quelqu'un qui n'est pas de la famille, ceux en services de garde scolaire offrant de la garde subventionnée, ainsi que les enfants en halte-répit ou halte-garderie. Cette catégorie inclut également les enfants qui fréquentent les services de garde régis de manière irrégulière ou occasionnelle, c'est-à-dire dont la garde est non prévue et utilisée selon une fréquence qui varie d'une semaine à l'autre ou d'un mois à l'autre.

Pour toute information sur les considérations théoriques et méthodologiques de l'EUSG 2009, voir : Institut de la statistique du Québec (2011). *op. cit.*

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Nombre d'enfants de moins de 5 ans en services de garde régis dont les parents ont un revenu familial annuel brut de moins de 30 000 \$}}{\text{Nombre d'enfants de moins de 5 ans en services de garde régis}} \times 100$$

VS

$$\frac{\text{Nombre d'enfants de moins de 5 ans hors services de garde régis dont les parents ont un revenu familial annuel brut de moins de 30 000 \$}}{\text{Nombre d'enfants de moins de 5 ans hors services de garde régis}} \times 100$$

Le tableau 2.2. montre qu'en 2009, la proportion d'enfants de moins de 5 ans dont les parents avaient un revenu familial annuel brut de moins de 30 000 \$ était plus faible en services de garde régis (15 %) qu'hors services de garde régis (23 %)²³.

On remarque par ailleurs qu'en services de garde régis en installation (16 %), la part relative des enfants de moins de 5 ans dont les parents avaient un revenu familial annuel brut de moins de 30 000 \$ est semblable à celle observée en milieu familial (14 %). Il en va de même en comparant le mode de garde subventionné (15 %) avec le mode de garde régi non subventionné (18 %), l'écart observé n'étant pas statistiquement significatif²⁴.

Tableau 2.2. : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont les parents ont un revenu annuel brut de moins de 30 000 \$, en services de garde régis et hors services de garde régis, selon le type de services de garde, Québec, 2009

TYPE DE SERVICES DE GARDE	EN SERVICES DE GARDE RÉGIS	HORS SERVICES DE GARDE RÉGIS
	Pourcentage (%)	
Total	15,0	22,6
Ventilation 1		
Installation (CPE et garderie subventionnée ou non)	15,5	
Milieu familial	14,3	
Ventilation 2		
Garde subventionnée	14,8	
Garde non subventionnée	17,6	

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde 2009*.

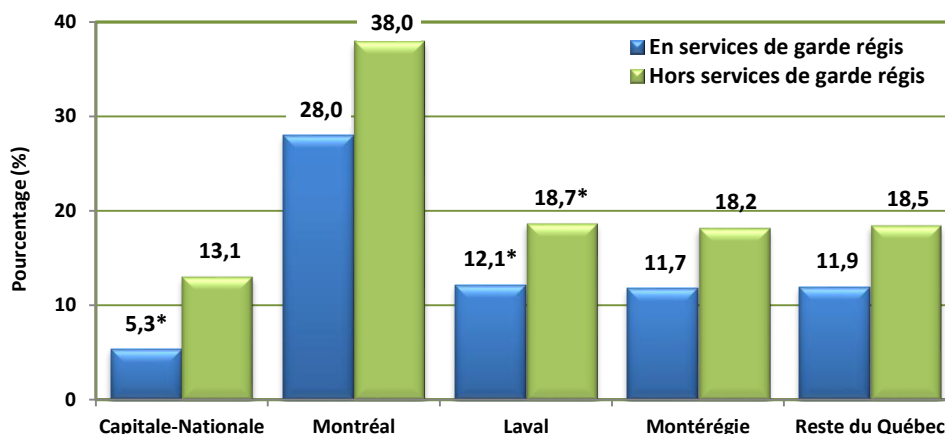
On constate que dans chacune des quatre régions administratives considérées à la figure 2.5., ainsi que dans le reste du Québec, en 2009, la proportion d'enfants de moins de 5 ans dont les parents avaient un revenu familial annuel brut de moins de 30 000 \$ était plus faible en services de garde régis qu'hors services de garde régis²⁵.

23. Écart statistiquement significatif au seuil de 5 %.

24. Écarts non statistiquement significatifs au seuil de 5 %.

25. Écarts statistiquement significatifs au seuil de 5 %.

Figure 2.5. : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont les parents ont un revenu annuel brut de moins de 30 000 \$, en services de garde régis et hors services de garde régis, selon certaines régions administratives et le reste du Québec, 2009



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter cette statistique avec prudence.

Source :

Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde 2009*.

✓ Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont les deux parents ou le parent seul sont nés à l'extérieur du Canada, en services de garde régis et hors services de garde régis

S'appuyant sur une démarche semblable à celle adoptée précédemment, l'indicateur suivant mesure la représentation des enfants d'immigrants dans les services de garde régis et hors services de garde régis. Plus précisément, est comparé le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dans les services de garde régis dont les deux parents ou le parent seul sont nés à l'extérieur du Canada avec le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans hors services de garde régis dont les deux parents ou le parent seul sont nés à l'extérieur du Canada.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Nombre d'enfants de moins de 5 ans en services de garde régis dont les deux parents ou le parent seul sont nés à l'extérieur du Canada}}{\text{Nombre d'enfants de moins de 5 ans en services de garde régis}} \times 100$$

VS

$$\frac{\text{Nombre d'enfants de moins de 5 ans hors services de garde régis dont les deux parents ou le parent seul sont nés à l'extérieur du Canada}}{\text{Nombre d'enfants de moins de 5 ans hors services de garde régis}} \times 100$$

Tant en services de garde régis qu'hors services de garde régis, l'estimation de la proportion d'enfants de moins de 5 ans dont les deux parents ou le parent seul sont nés à l'extérieur du Canada se situait en 2009 à environ 16 % (tableau 2.3.).

On constate toutefois certains écarts en fonction du type de services de garde. En garderie et en CPE, cette proportion est supérieure (19 %) à celle observée en milieu familial (12 %). En outre, il ressort du tableau 2.3. un écart appréciable entre le mode de garde régi subventionné et non subventionné au regard de la proportion d'enfants de moins de 5 ans dont les deux parents ou le parent seul sont nés à l'extérieur du Canada. En services de garde subventionnés, celle-ci se situait en 2009 à environ 15 %, comparativement à 26 % dans les services de garde régis non subventionnés²⁶.

26. Écarts statistiquement significatifs au seuil de 5 %.

Tableau 2.3. : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont les deux parents ou le parent seul sont nés à l'extérieur du Canada, en services de garde régis et hors services de garde régis, selon le type de services de garde, Québec, 2009

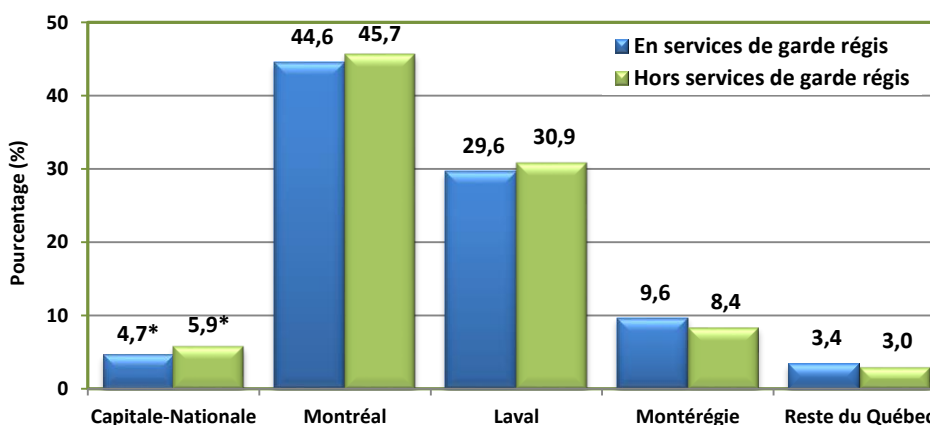
TYPE DE SERVICES DE GARDE	EN SERVICES DE GARDE RÉGIS	HORS SERVICES DE GARDE RÉGIS
	Pourcentage (%)	
Total	16,0	15,9
Ventilation 1		
Installation (CPE et garderie subventionnée ou non)	18,6	
Milieu familial	11,8	
Ventilation 2		
Garde subventionnée	15,2	
Garde non subventionnée	25,8	

Source :

Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde 2009*.

À la figure 2.6., on observe que dans chacune des quatre régions administratives présentées, ainsi que dans le reste du Québec, la proportion d'enfants de moins de 5 ans dont les deux parents ou le parent seul sont nés à l'extérieur du Canada est à peu près la même en services de garde régis qu'hors services de garde régis²⁷.

Figure 2.6. : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont les deux parents ou le parent seul sont nés à l'extérieur du Canada, en services de garde régis et hors services de garde régis, selon certaines régions administratives et le reste du Québec, 2009



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter cette statistique avec prudence.

Source :

Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde 2009*.

✓ Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont les deux parents ou le parent seul travaillent et dont la mère occupe un emploi atypique, en services de garde régis et hors services de garde régis

Un dernier indicateur d'équité d'accès du réseau des SGEE prend la mesure de la représentation des enfants dont les deux parents ou le parent seul travaillent et dont la mère occupe un emploi atypique. Ainsi, on compare le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans en services de garde régis dont les deux parents ou le parent seul travaillent et dont la mère occupe un emploi atypique avec le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans hors services de garde régis dont les deux parents ou le parent seul présentent les mêmes caractéristiques²⁸.

27. Idem.

28. Dans l'EUSG 2009, le travail atypique concerne l'une ou l'autre des trois formes de travail suivantes : l'horaire non usuel de travail, soit celui des parents qui travaillent généralement le soir, la nuit, la fin de semaine, ou qui ont un horaire en rotation ou variable, de même que toutes les autres combinaisons possibles de ces éléments; le régime de travail à temps partiel, soit celui des parents qui travaillent moins de 30 heures par semaine; le statut atypique de l'emploi, soit celui des parents qui travaillent à domicile, qui sont des travailleurs autonomes ou à la pique, qui ont un horaire de travail imprévisible ou qui cumulent plusieurs emplois.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Nombre d'enfants de moins de 5 ans en services de garde régis dont les deux parents ou le parent seul travaillent et dont la mère occupe un emploi atypique}}{\text{Nombre d'enfants de moins de 5 ans en services de garde régis}} \times 100$$

VS

$$\frac{\text{Nombre d'enfants de moins de 5 ans hors services de garde régis dont les deux parents ou le parent seul travaillent et dont la mère occupe un emploi atypique}}{\text{Nombre d'enfants de moins de 5 ans hors services de garde régis}} \times 100$$

Il ressort du tableau 2.4. que la proportion d'enfants de moins de 5 ans dont les deux parents ou le parent seul travaillent et dont la mère occupe un emploi atypique est légèrement plus élevée en services de garde régis (21 %) qu'hors services de garde régis (16 %)²⁹.

Quel que soit le type de services de garde régis considéré, aucun écart statistiquement significatif n'est observé. En CPE et en garderie, le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont les deux parents ou le parent seul travaillent et dont la mère occupe un emploi atypique se situe à 21 %, comparativement à 22 % en milieu familial. Il en va de même en distinguant les services de garde subventionnés (21 %) du mode de garde régi non subventionné (24 %)³⁰.

Tableau 2.4. : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont les deux parents ou le parent seul travaillent et dont la mère occupe un emploi atypique, en services de garde régis et hors services de garde régis, selon le type de services de garde, Québec, 2009

TYPE DE SERVICES DE GARDE	EN SERVICES DE GARDE RÉGIS	HORS SERVICES DE GARDE RÉGIS
	Pourcentage (%)	
Total	21,4	15,5
Ventilation 1		
Installation (CPE et garderie subventionnée ou non)	21,1	
Milieu familial	21,9	
Ventilation 2		
Garde subventionnée	21,2	
Garde non subventionnée	23,5	

Source :

Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde 2009*.

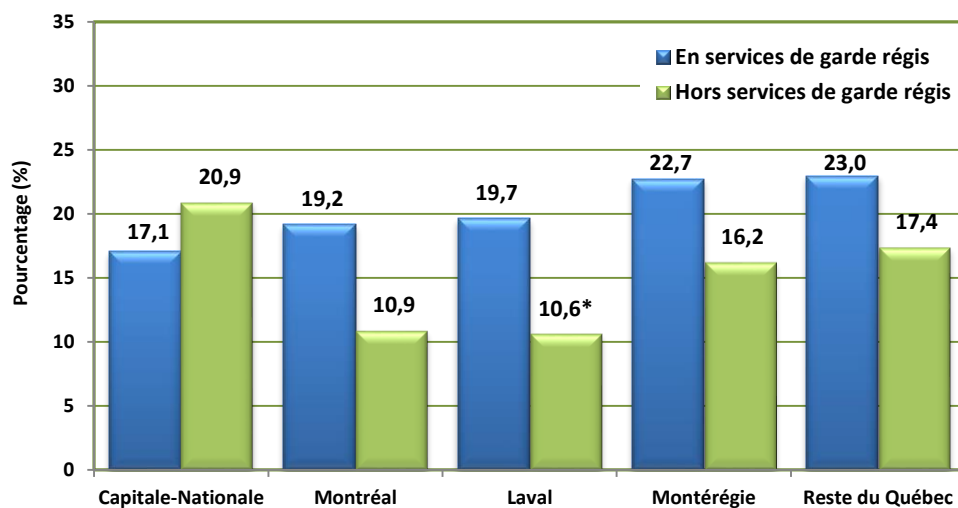
À la figure 2.7., on constate que dans les régions administratives de Montréal, de Laval et de la Montérégie, ainsi que dans le reste du Québec, la part relative des enfants de moins de 5 ans dont les deux parents ou le parent seul travaillent et dont la mère occupe un emploi atypique est plus élevée en services de garde régis qu'hors services de garde régis³¹. À l'inverse, dans la région de la Capitale-Nationale, cette proportion est plus élevée hors services de garde régis que dans les services de garde régis. L'écart observé n'est toutefois pas statistiquement significatif au seuil de 5 %.

29. Écart statistiquement significatif au seuil de 5 %.

30. Écarts non statistiquement significatifs au seuil de 5 %.

31. Écarts statistiquement significatifs au seuil de 5 %.

Figure 2.7. : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont les deux parents ou le parent seul travaillent et dont la mère occupe un emploi atypique, en services de garde régis et hors services de garde régis, selon certaines régions administratives et le reste du Québec, 2009



*Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter cette statistique avec prudence.

Source :

Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde 2009*.

2.2 Dimension Qualité

a. La qualité du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance

La qualité des SGEE peut être définie comme le degré avec lequel ils constituent une expérience positive pour les enfants et augmentent la probabilité d'effets désirés³². Les effets désirés du réseau des SGEE consistent à assurer la santé, la sécurité, le développement, le bien-être et l'égalité des chances des enfants. Il a été démontré que pour influencer positivement le développement des enfants, en particulier dans le cas des enfants vulnérables, la qualité des SGEE est déterminante³³.

✓ Pourcentage d'enfants de 0 à 5 ans qui fréquentent un service de garde régi affichant une qualité d'ensemble acceptable, bonne ou excellente

En 2003, l'Institut de la statistique du Québec a mené, pour le compte du Ministère, l'enquête Grandir en qualité, dont l'objectif est de mesurer la qualité des SGEE au Québec et de déterminer les facteurs associés à la qualité de ces services³⁴. La mesure de la qualité utilisée dans cette enquête repose sur l'approche préconisée par le programme éducatif Accueillir la petite enfance, mis de l'avant dans le réseau des SGEE du Québec³⁵. Suivant cette perspective, différents aspects de la qualité ont été évalués au moyen d'échelles d'observation adaptées au contexte du réseau des SGEE québécois : services en installation offerts aux poupons, ceux offerts en installation aux enfants âgés de 18 mois à 5 ans ainsi que ceux offerts en milieu familial, en tenant compte du caractère multiâge des groupes d'enfants qui les fréquentent. Les aspects couverts sont l'aménagement des lieux et le matériel disponible, la structuration et la variation des activités et l'interaction de l'éducateur ou de l'éducatrice avec les enfants et les parents.

Par la suite, les mesures de qualité obtenues ont été classées selon un indice à six catégories permettant de qualifier les services offerts : excellente, bonne, acceptable, faible, très faible et extrêmement faible³⁶. Les trois niveaux supérieurs de l'indice reflètent une qualité dite satisfaisante au regard des principes du programme éducatif³⁷.

L'indicateur qui suit mesure le pourcentage d'enfants de 0 à 5 ans qui fréquentent un service de garde régi affichant une qualité d'ensemble acceptable, bonne ou excellente. Les données sont présentées en fonction du type de services de garde et du groupe d'âge des enfants, soit les moins de 18 mois et les 18 mois à 5 ans. En milieu familial, toutefois, les enfants ne sont pas distingués selon le groupe d'âge. Mentionnons également que les données globales, sans égard à ces ventilations, ne sont pas disponibles.

Calcul de l'indicateur³⁸

$$\frac{\text{Nombre d'enfants de 0 à 5 ans qui fréquentent un service de garde régi affichant une qualité d'ensemble acceptable, bonne ou excellente}}{\text{Nombre d'enfants de 0 à 5 ans qui fréquentent un service de garde régi}} \times 100$$

32. Inspiré de Stéphane Duval (2009). *Appréciation de la performance*, Montréal, Association des centres jeunesse du Québec. [Document de travail - PowerPoint].

33. Pour en savoir plus, voir : Nathalie Bigras et Lise Lemay (2012). *Petite enfance, services de garde éducatifs et développement des enfants : État des connaissances*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 403 p.

34. Les résultats de l'enquête Grandir en qualité 2014, diffusés en décembre 2015, seront intégrés dans la prochaine version du rapport d'évaluation de la performance du réseau des SGEE.

35. Le programme éducatif Accueillir la petite enfance, élaboré par le Ministère, comporte cinq grands principes concernant l'enfant et son processus de développement : 1) chaque enfant est un être unique; 2) le développement de l'enfant est un processus global et intégré; 3) l'enfant est le premier agent de son développement; 4) l'enfant apprend par le jeu; 5) la collaboration entre le personnel et les parents contribue au développement harmonieux de l'enfant.

36. Il est à noter que les libellés des catégories de l'indice de qualité du présent indicateur réfèrent à ceux utilisés dans l'enquête Grandir en qualité 2014. En 2003, les libellés concernant la qualité en SGEE étaient respectivement : très bonne, bonne, passable, faible, très faible et médiocre. Les modifications apportées aux libellés des catégories de l'indice de qualité n'affectent en rien la comparabilité des données, les scores de qualité étant demeurés inchangés.

37. Pour plus de détails sur les considérations théoriques et méthodologiques de l'enquête Grandir en qualité 2003 entourant le concept de qualité et la production de l'indice de qualité d'ensemble, voir : Institut de la statistique du Québec (2004). *Grandir en qualité 2003. Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs*, Québec, 597 p. [En ligne] : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/milieu-garde/qualite-services-educatifs.pdf> (consulté le 27 octobre 2014).

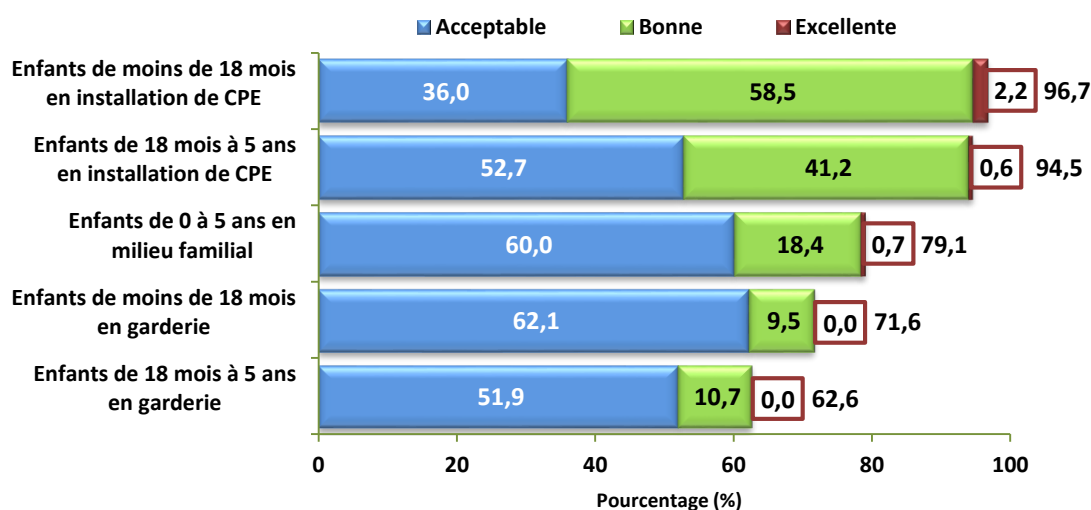
38. Bien que les données soient uniquement disponibles par type de services de garde et par groupe d'âge des enfants, le calcul de l'indicateur est présenté ici sans égard à ces ventilations afin d'alléger le propos.

En CPE, quel que soit le groupe d'âge considéré, plus de 90 % des enfants fréquentent une installation dont la qualité d'ensemble est acceptable, bonne ou excellente (figure 2.8.). Parmi les enfants de moins de 18 mois, un peu plus du tiers (36 %) reçoivent des services de qualité acceptable et près de 60 % bénéficient des services éducatifs considérés comme étant de bonne qualité. Quant aux enfants de 18 mois à 5 ans, plus de la moitié (53 %) fréquentent une installation dont la qualité d'ensemble est acceptable, tandis que 41 % fréquentent un service de garde de bonne qualité. Tant chez les poupons que chez les 18 mois à 5 ans, la part relative de ceux qui reçoivent des services d'excellente qualité est marginale, concernant environ 2 % des premiers et moins de 1 % parmi les seconds.

En milieu familial, près de huit enfants sur dix âgés de 0 à 5 ans (79 %) reçoivent des services éducatifs dont la qualité d'ensemble correspond aux principes du programme éducatif Accueillir la petite enfance. La majorité (60 %) fréquente un service de garde dont les services sont jugés de qualité acceptable, tandis que 18 % bénéficient de services de bonne qualité. Enfin, les services de garde en milieu familial qui affichent une qualité d'ensemble d'excellente qualité regroupent moins de 1 % des enfants qui ont recours à ce type de services.

En garderie, un peu plus de sept poupons sur dix (72 %) bénéficient de services éducatifs dont la qualité d'ensemble est acceptable ou bonne. Parmi les enfants de 18 mois à 5 ans du même type de services de garde, cette proportion se situe aux alentours de 63 %. Plus précisément, la majorité des enfants âgés de 18 mois à 5 ans (52 %) fréquentent une installation de qualité acceptable, tandis que les services considérés comme étant de bonne qualité concernent environ un enfant sur dix (11 %). Quant aux moins de 18 mois, 62 % reçoivent des services éducatifs de qualité acceptable, alors que 10 % se rendent dans un service de garde dont la qualité d'ensemble est considérée comme bonne au regard des principes du programme éducatif. Quel que soit le groupe d'âge des enfants, aucun ne fréquente une garderie affichant une excellente qualité d'ensemble.

Figure 2.8. : Pourcentage d'enfants de 0 à 5 ans qui fréquentent un service de garde régi affichant une qualité d'ensemble acceptable, bonne ou excellente, selon le groupe d'âge des enfants et le type de services de garde, Québec, 2003



Source :

Institut de la statistique du Québec, *Grandir en qualité 2003. Enquête québécoise sur la qualité de services de garde éducatifs*.

✓ Pourcentage d'éducateurs et d'éducatrices qualifiés dans les services de garde en installation

La recherche sur les services de garde montre que certains facteurs, sans mesurer directement la qualité de l'expérience quotidienne de l'enfant, y sont étroitement associés. C'est le cas notamment de la formation du personnel éducateur, que des chercheurs considèrent comme un indicateur de la qualité structurelle des services de garde³⁹.

39. Pour en savoir plus, voir : Nathalie Bigras et Lise Lemay (2012). *Op.cit.*

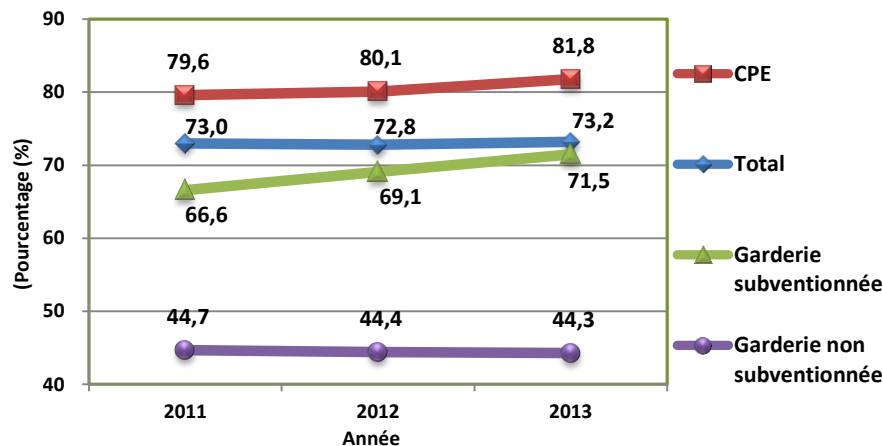
L'indicateur qui suit mesure le pourcentage d'éducateurs et d'éducatrices qualifiés dans les services de garde régis en installation. Selon l'article 22 du RSGEE, pour être considéré comme qualifié, un membre du personnel de garde doit posséder un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'éducation à l'enfance (TEE) ou toute autre équivalence reconnue par le ministre⁴⁰.

Calcul de l'indicateur⁴¹

$$\frac{\text{Nombre d'éducateurs et d'éducatrices qualifiés dans les services de garde en installation au cours de la semaine de mars visée}}{\text{Nombre d'éducateurs et d'éducatrices dans les services de garde en installation au cours de la semaine de mars visée}} \times 100$$

De 2011 à 2013, la proportion d'éducateurs et d'éducatrices qualifiés dans les services de garde en installation se situait à 73 % (figure 2.9.). On remarque toutefois des écarts en fonction du type de services de garde. En 2013, 82 % du personnel éducateur en CPE était considéré comme qualifié, comparativement à 72 % en garderie subventionnée et à 44 % en garderie non subventionnée. En outre, le pourcentage d'éducateurs et d'éducatrices qualifiés en CPE et en garderie subventionnée a légèrement augmenté au cours des trois années d'observation, tandis qu'il est demeuré stable à moins de un sur deux en garderie non subventionnée⁴².

Figure 2.9. : Pourcentage d'éducateurs et d'éducatrices qualifiés dans les services de garde en installation, selon le type de services de garde, Québec, 2011 à 2013



Source :

Ministère de la Famille, Direction de l'accessibilité et de la qualité des services de garde, Rapport d'activités annuel des services de garde 2010-2011 à 2012-2013.

La figure 2.10. présente la proportion du personnel éducateur qualifié dans les services de garde en installation, selon la région administrative. En 2013, toutes les régions comptaient plus de six éducateurs ou éducatrices qualifiés sur dix, à l'exception du Nord-du-Québec où l'on en dénombrait environ 42 %. En outre, sept régions comprenaient au moins 80 % d'éducateurs et d'éducatrices qualifiés : le Bas-Saint-Laurent (85 %), le Saguenay–

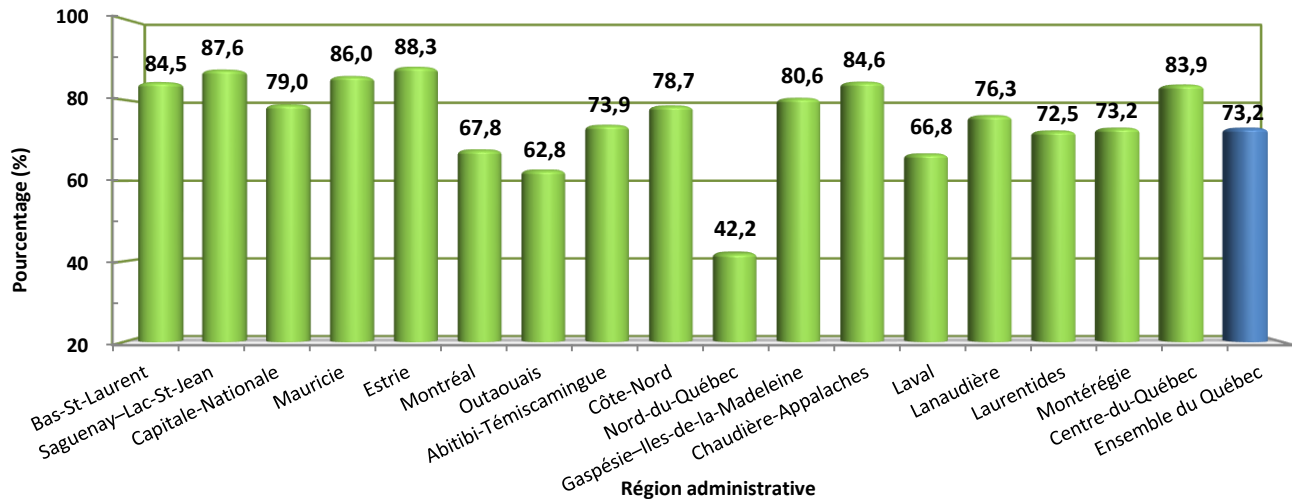
40. Pour en savoir plus sur les équivalences de formation reconnues, veuillez consulter le document suivant : Ministère de la Famille et des Aînés (2011), *Directive concernant l'évaluation de la qualification du personnel de garde et les équivalences de formation reconnues*. [En ligne] : http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/documents/directive_qualification-personnel-de_garde.pdf (consulté le 25 novembre 2014).

41. Ces données proviennent du rapport d'activités annuel des services de garde. Ici, on ne considère que les éducateurs des services de garde en installation qui ont soumis un rapport d'activités pour les années financières 2010-2011 à 2012-2013. En 2012-2013, 92 % des garderies non subventionnées ont produit un rapport d'activités, comparativement à 97 % des garderies subventionnées et à 98 % des CPE.

42. L'article 23 du RSGEE stipule que le titulaire d'un permis doit s'assurer qu'au moins deux membres du personnel de garde sur trois sont qualifiés. Avant 2006, seuls les CPE étaient tenus de maintenir un ratio de deux éducateurs qualifiés sur trois. Depuis la modification de l'article 23 du RSGEE, tous les titulaires de permis doivent s'assurer que les deux tiers de leur personnel éducateur sont qualifiés. Les garderies avaient jusqu'au 31 août 2011 pour se conformer. De plus, le titulaire d'un nouveau permis a jusqu'à la 5^e date d'anniversaire de délivrance du permis pour se conformer. Mentionnons par ailleurs que le présent indicateur ne tient pas compte du nombre d'heures travaillées par le personnel éducateur au cours de la semaine visée par le rapport d'activités.

Lac-Saint-Jean (88 %), la Mauricie (86 %), l'Estrie (88 %), la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (81 %), la Chaudière-Appalaches (85 %) et le Centre-du-Québec (84 %).

Figure 2.10. : Pourcentage d'éducateurs et d'éducatrices qualifiés dans les services de garde en installation, Québec et régions administratives, 2013



Source :

Ministère de la Famille, Direction de l'accessibilité et de la qualité des services de garde, Rapport d'activités annuel des services de garde 2012-2013.

✓ Pourcentage d'installations de services de garde qui ont fait l'objet d'au moins une plainte

Outre la qualité d'ensemble observée et la formation du personnel éducateur, la qualité de l'expérience quotidienne des enfants en services de garde peut également être mesurée au regard des plaintes dont font l'objet les services de garde. Quel que soit le motif, les plaintes reçues manifestent une insatisfaction concernant la qualité entendue au sens large, en prenant la mesure de la qualité générale perçue par les personnes plaignantes (parents, personnel des services de garde, public, etc.).

L'indicateur qui suit fait état du pourcentage d'installations de services de garde ayant fait l'objet d'une ou de plusieurs plaintes reçues⁴³ par le Ministère au cours d'une année financière donnée⁴⁴. Précisons d'emblée que depuis le 1^{er} avril 2014, certains changements sont survenus relativement aux modalités de traitement des plaintes reçues par le Ministère. Cela explique en partie, pour l'année 2014-2015, la diminution observée du nombre de plaintes reçues. Il importe de tenir compte de ces précisions à la lecture des données qui suivent.

Calcul de l'indicateur

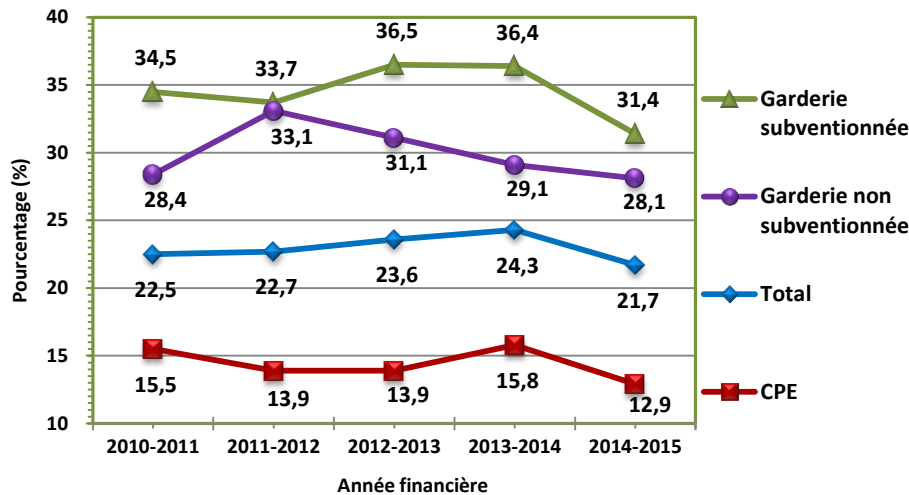
$$\frac{\text{Nombre d'installations de services de garde qui ont fait l'objet d'au moins une plainte reçue par le Ministère au cours de l'année financière}}{\text{Nombre d'installations de services de garde, au 31 mars de l'année financière}} \times 100$$

43. Les plaintes reçues concernant les services de garde regroupent les plaintes retenues pour traitement au Ministère et celles non retenues. Une plainte retenue est l'expression, verbale ou écrite, d'une insatisfaction à l'égard d'un prestataire de services de garde ou d'un BC, adressée au Bureau des plaintes et de l'amélioration de la qualité (BPAQ) par une personne ou son représentant et dont l'objet est lié à la LSCEE, à la réglementation ou à une norme administrative en vigueur. La plainte met généralement en cause la qualité des services ou leur conformité à la Loi et aux règlements, et se rapporte à l'un ou l'autre des aspects suivants : accessibilité et continuité des services, fonctionnement administratif, personne en relation avec un service de garde ou un BC, santé et sécurité des enfants et légalité des activités. Les plaintes non retenues sont celles qui ne se rapportent à aucun article de la Loi et qui, de ce fait, sont soit refusées, soit référées.

44. Les plaintes adressées au milieu familial sont traitées par les BC, et le Ministère ne possède pas de données complètes sur celles-ci. C'est pourquoi le présent indicateur est restreint aux services de garde en installation.

Au cours de l'année financière 2010-2011, un peu moins d'une installation de services de garde sur cinq (23 %) a fait l'objet d'au moins une plainte reçue par le Ministère (figure 2.11.). Cette proportion est demeurée relativement stable au cours des années suivantes, se situant à 22 % en 2014-2015.

Figure 2.11. : Pourcentage d'installations de services de garde ayant fait l'objet d'au moins une plainte au cours de l'année financière, selon le type de services de garde, Québec, 2010-2011 à 2014-2015



Source :

Ministère de la Famille, Environnement informationnel ministériel, 2010-2011 à 2014-2015

Cette donnée globale cache toutefois des écarts en fonction du type de services de garde. Quelle que soit l'année d'observation, les CPE affichent la plus faible proportion d'installations de services de garde ayant fait l'objet d'au moins une plainte reçue par le Ministère au cours de l'année financière. En 2014-2015, celle-ci se situait à 13 % en CPE, comparativement à 28 % en garderie non subventionnée et à 31 % en garderie subventionnée.

✓ Nombre de plaintes par 1 000 places en services de garde en installation

L'indicateur précédent ne prend pas en considération la taille des différents milieux de garde. Or, certains types de plaintes sont plus susceptibles de survenir dans de plus grands établissements (ex. : les plaintes qui concernent le personnel). Pour tenir compte de la taille des services de garde, il est pertinent de recourir à un indicateur complémentaire.

L'indicateur suivant mesure le nombre de plaintes par 1 000 places concernant les services de garde en installation reçues par le Ministère au cours d'une année financière donnée⁴⁵. Comme pour l'indicateur précédent, il est à noter que depuis le 1^{er} avril 2014, certains changements sont survenus relativement aux modalités de traitement des plaintes reçues par le Ministère. Cela explique en partie, pour l'année 2014-2015, la diminution observée du nombre de plaintes reçues. Il importe de tenir compte de ces précisions à la lecture des données qui suivent.

Calcul de l'indicateur

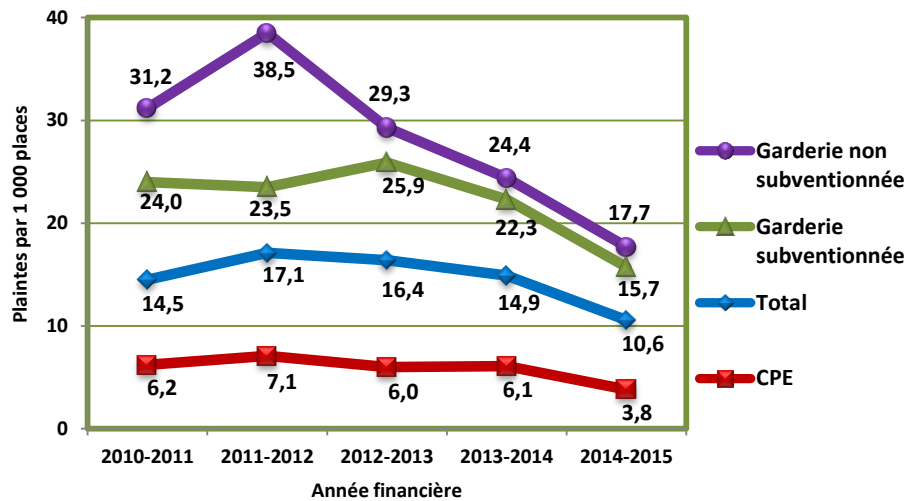
$$\frac{\text{Nombre de plaintes, concernant les services de garde en installation, reçues par le Ministère au cours de l'année financière}}{\text{Nombre de places en services de garde en installation, au 31 mars de l'année financière}} \times 1\,000$$

45. Le nombre de plaintes reçues réfère à chacun des sujets d'insatisfaction énoncés par une personne. Un seul plaignant peut ainsi générer plusieurs plaintes.

En 2014-2015, le nombre de plaintes par 1 000 places visant les services de garde en installation reçues par le Ministère se situait à 11 (figure 2.12.). Il s'agit du plus faible ratio enregistré au cours des cinq dernières années d'observation.

En comparant les différents types de services de garde, on remarque que le nombre de plaintes par 1 000 places reçues par le Ministère est toujours moins élevé en CPE qu'en garderie. En 2014-2015, celui-ci s'établissait à 4 en CPE, comparativement à 16 en garderie subventionnée et à 18 en garderie non subventionnée. Cela dit, au cours des trois dernières années à l'étude, le nombre de plaintes par 1 000 places a diminué en garderie subventionnée, où il est passé de 26 à 16, et en garderie non subventionnée, où il est passé de 29 à 18.

Figure 2.12. : Nombre de plaintes par 1 000 places en services de garde en installation au cours de l'année financière, selon le type de services de garde, Québec, 2010-2011 à 2014-2015



Source :

Ministère de la Famille, Environnement informationnel ministériel, 2010-2011 à 2014-2015

b. La sécurité du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance

La sécurité comme sous-dimension de la qualité des SGEE se définit comme la capacité de préserver l'intégrité physique et psychologique des enfants qui sont sous la responsabilité des services de garde et de leur personnel.

✓ Nombre de signalements au DPJ par 1 000 places en services de garde régis

La sécurité dans les services de garde régis peut se mesurer par le nombre de signalements⁴⁶, retenus pour évaluation et enquête par le DPJ⁴⁷ et communiqués au BPAQ, concernant des événements survenus en services de garde régis au cours de l'année financière, par 1 000 places.

46. Un signalement est fait lorsqu'une personne communique avec le DPJ pour lui faire part d'une situation considérée comme inquiétante à la suite d'une observation, des confidences de l'enfant, des attitudes et des comportements manifestés par celui-ci ou par ses parents et qui portent à croire que son développement et sa sécurité seraient compromis. Les allégations reçues mettent en cause un membre de l'administration ou du personnel d'un CPE ou d'une garderie, un membre de l'administration ou du personnel d'un BC, ou une RSG ou son entourage. Lorsque le DPJ retient un signalement pour évaluation et enquête relativement à un événement qui aurait eu lieu dans un service de garde régi, il en informe ses partenaires de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique, dont le Ministère fait partie.

47. Le DPJ est chargé de faire respecter la Loi sur la protection de la jeunesse, qui s'applique aux enfants qui vivent des situations compromettant ou pouvant compromettre leur sécurité ou leur développement dans les six situations suivantes : abandon, négligence, mauvais traitements psychologiques, abus sexuels, abus physiques et troubles de comportement sérieux. Pour plus de détails, voir Ministère de la Santé et des Services sociaux (2008). *Faire un signalement à la DPJ, c'est déjà protéger un enfant*, Québec, 27 p. [En ligne] : <http://www.centrejeunessedequebec.qc.ca/lecentrejeunesse/Documents/faire%20un%20signalement.pdf> (consulté le 27 novembre 2014).

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Nombre de signalements, retenus pour évaluation et enquête par le DPJ et communiqués au BPAQ, concernant des événements en services de garde régis au cours de l'année financière}}{\text{Nombre de places en services de garde régis, au 31 mars de l'année financière}} \times 1\,000$$

Tableau 2.5. : Nombre de signalements au DPJ par 1 000 places en services de garde régis au cours de l'année financière, selon le type de services de garde, Québec, 2010-2011 à 2014-2015

ANNÉE FINANCIÈRE	TOTAL	TYPE DE SERVICES DE GARDE			
		CPE	Garderie subventionnée	Garderie non subventionnée	Milieu familial / Bureau coordonnateur
		Par 1 000 places			
2014-2015	0,4	0,1	0,3	0,3	0,7
2013-2014	0,4	0,1	0,1	0,3	0,8
2012-2013	0,4	0,2	0,2	0,2	0,8
2011-2012	0,4	0,1	0,3	0,3	0,7
2010-2011	0,4	0,2	0,2	0,3	0,6

Source :
Ministère de la Famille, BPAQ, Système CAFE, 2010-2011 à 2014-2015.

De 2010-2011 à 2014-2015, le nombre de signalements au DPJ par 1 000 places en services de garde régis est demeuré stable, se situant à 0,4 (tableau 2.5.). On remarque en outre que ce ratio est légèrement plus élevé en milieu familial que dans les autres types de services de garde régis, et ce, pour toute la période d'observation. Au cours de l'année financière 2014-2015, le nombre de signalements au DPJ par 1 000 places se fixait à 0,7 en milieu familial, comparativement à 0,1 en CPE et à 0,3 en garderie.

c. La continuité du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance

La continuité, définie comme la capacité d'offrir un milieu de vie et d'éducation stable aux enfants et de collaborer avec les parents et avec les autres services de la communauté, est une autre sous-dimension de la qualité. Il est reconnu que la continuité favorise l'attachement sécurisant de l'enfant et son développement harmonieux⁴⁸.

✓ Taux de maintien en emploi du personnel éducateur en CPE et en garderie subventionnée

Du point de vue des enfants en services de garde, la continuité se concrétise notamment par la stabilité de la présence du personnel éducateur auprès des enfants, au fil du temps. L'indicateur suivant mesure le taux de maintien en emploi du personnel éducateur en CPE et en garderie subventionnée, en établissant le pourcentage d'éducateurs et d'éducatrices en emploi à la fin de l'année financière parmi ceux qui ont travaillé en services de garde subventionnés en installation au cours de la même année financière, qu'ils soient ou non en emploi à la fin de l'année.

48. Pour en savoir plus, consulter : Ministère de la Famille (2007), *Accueillir la petite enfance : le programme éducatif des services de garde du Québec*, Québec, 96 p. [En ligne] : http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/documents/programme_educatif.pdf (consulté le 11 décembre 2014).

Calcul de l'indicateur⁴⁹

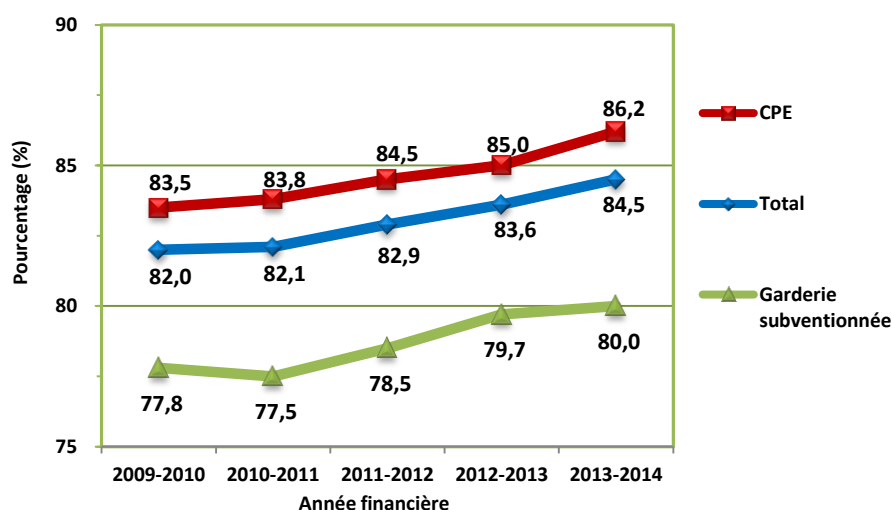
$$\frac{\text{Nombre d'éducateurs et d'éducatrices déclarés dans les rapports financiers annuels en emploi en CPE et en garderie subventionnée, au 31 mars de l'année financière}}{\text{Nombre d'éducateurs et d'éducatrices déclarés dans les rapports financiers annuels qui ont travaillé en CPE et en garderie subventionnée au cours de l'année financière}} \times 100$$

Précisons que les données utilisées pour le calcul de cet indicateur sont colligées par division de garde. Une division de garde est une notion administrative employée par le Ministère qui sert à séparer les activités d'une entreprise de services de garde selon les modes de garde concernés. On distingue deux types de divisions de garde, soit la division en installation, qui réfère aux services éducatifs offerts en CPE et en garderie, et la division BC. Le présent indicateur ne concerne que les divisions de garde en installation.

En garderie, la division de garde en installation ne compte qu'une installation, c'est-à-dire un seul lieu physique de prestation des services éducatifs où est accueillie la clientèle. Ainsi, le rapport financier de chacune des garderies dénombre le personnel éducateur d'une seule installation. Il en va autrement en CPE, où la division de garde en installation regroupe parfois plus d'une installation, de sorte que le rapport financier contient le nom de tous les membres du personnel éducateur qui y ont travaillé, sans égard au fait que certains puissent avoir œuvré dans plus d'une installation. Il en découle que certains mouvements de personnel d'une installation à l'autre d'un même CPE ne sont pas pris en compte dans le calcul de cet indicateur, ce qui conduit à surestimer le taux de maintien en emploi en CPE.

Entre 2009-2010 et 2013-2014, on constate que la stabilité du personnel éducateur dans les services de garde subventionnés en installation a légèrement augmenté d'une année à l'autre (figure 2.13.). En 2009-2010, 82 % des éducateurs et des éducatrices qui y ont travaillé au cours de l'année financière étaient toujours en emploi à la fin de l'année. Cinq ans plus tard, en 2013-2014, cette proportion se situait à 85 %.

Figure 2.13. : Taux de maintien en emploi du personnel éducateur en CPE et en garderie, selon le type de services de garde, Québec, 2009-2010 à 2013-2014



Source :

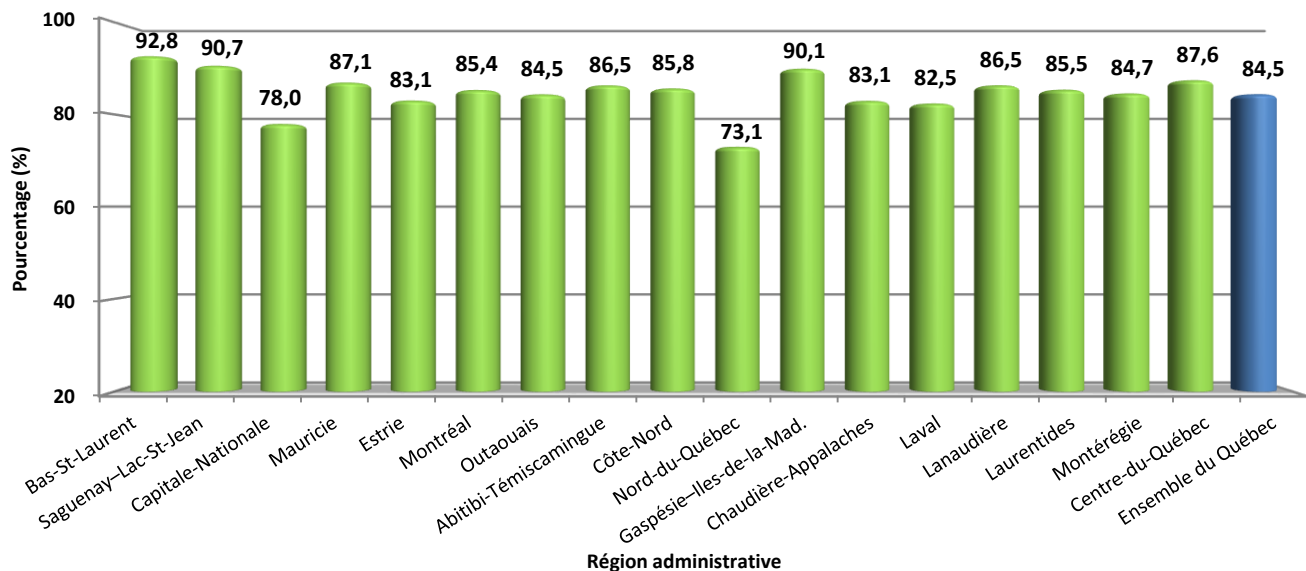
Ministère de la Famille, Direction du financement et des immobilisations des services de garde, Rapport financier annuel, 2009-2010 à 2013-2014.

49. Les membres du personnel éducateur sont dénombrés à l'échelle de la division de garde en installation. Ainsi, un éducateur ou une éducatrice ayant travaillé dans deux divisions de garde en installation au cours de l'année financière sera dénombré à deux reprises. Par ailleurs, sont exclus du calcul les membres du personnel éducateur dont le nom figure à la fois comme éducateur qualifié et non qualifié en raison d'un changement de catégorie d'emploi au cours de l'année, ainsi que ceux qui ont travaillé moins de 100 heures.

Quel que soit le type de services de garde, cette hausse du taux de maintien en emploi du personnel éducateur est observée. En outre, d’une année à l’autre, la stabilité en emploi du personnel éducateur est demeurée plus élevée en CPE qu’en garderie subventionnée. En 2013-2014, 86 % des éducateurs et éducatrices qui ont travaillé en CPE au cours de l’année financière étaient toujours en emploi à la fin de l’année, comparativement à 80 % des éducateurs et éducatrices en garderie subventionnée.

La figure 2.14. indique qu’en 2013-2014, quinze des dix-sept régions administratives du Québec présentaient un taux de maintien en emploi du personnel éducateur de plus de 80 %. Le Bas-Saint-Laurent (93 %), le Saguenay–Lac-Saint-Jean (91 %) et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (90 %) affichaient la stabilité en emploi la plus élevée. À l’autre extrémité, la région du Nord-du-Québec présentait la stabilité d’emploi la plus faible (73 %).

Figure 2.14. : Taux de maintien en emploi du personnel éducateur en CPE et en garderie subventionnée, Québec et régions administratives, 2013-2014



Source :

Ministère de la Famille, Direction du financement et des immobilisations des services de garde, Rapport financier annuel, 2013-2014.

✓ Pourcentage du personnel éducateur à temps plein en CPE et en garderie subventionnée

La stabilité de la présence du personnel éducateur auprès des enfants en services de garde peut être également appréhendée en considérant la part relative du personnel éducateur qui travaille à temps plein en CPE et en garderie subventionnée. Plus précisément, l’indicateur suivant mesure le pourcentage des éducateurs et des éducatrices ayant travaillé 32 heures ou plus par semaine en CPE et en garderie subventionnée au cours de l’année financière.

Calcul de l’indicateur⁵⁰

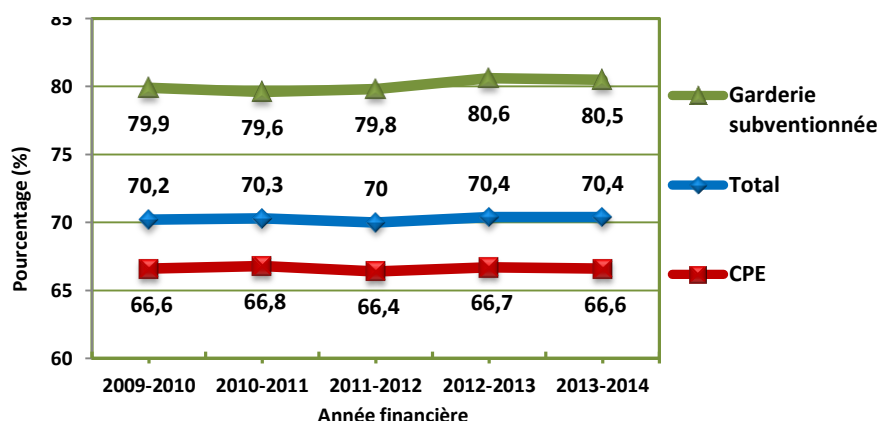
$$\frac{\text{Nombre d'éducateurs et d'éducatrices déclarés dans les rapports financiers annuels ayant travaillé 32 heures ou plus par semaine en CPE ou en garderie subventionnée au cours de l'année financière}}{\text{Nombre d'éducateurs et d'éducatrices déclarés dans les rapports financiers annuels ayant occupé un emploi en CPE ou en garderie subventionnée au cours de l'année financière}} \times 100$$

50. À l’instar de l’indicateur précédent, les membres du personnel éducateur sont dénombrés à l’échelle de la division de garde en installation. Ainsi, un éducateur ou une éducatrice ayant travaillé dans deux divisions de garde en installation au cours de l’année financière sera dénombré à deux reprises. Par ailleurs, sont exclus du calcul les membres du personnel éducateur dont le nom figure à la fois comme éducateur qualifié et non qualifié en raison d’un changement de catégorie d’emploi au cours de l’année, ainsi que ceux qui ont travaillé moins de 100 heures.

Tout comme l'indicateur précédent, les données utilisées pour le calcul de cet indicateur sont colligées par division de garde. Il en découle qu'en CPE, un éducateur ou une éducatrice peut être comptabilisé comme employé à temps plein, bien qu'en réalité cette personne puisse travailler à temps partiel dans plus d'une installation d'une même division et cumuler ainsi 32 heures ou plus par semaine. Par conséquent, la proportion d'éducateurs à temps plein en CPE peut être surestimée.

Entre 2009-2010 et 2013-2014, la proportion du personnel éducateur ayant travaillé à temps plein dans les services de garde subventionnés en installation au cours de l'année financière est demeurée stable, se situant à 70 % (figure 2.15.). On remarque toutefois des écarts appréciables au regard du type de services de garde. En 2013-2014, 81 % des éducateurs et des éducatrices en garderie subventionnée ont travaillé 32 heures ou plus par semaine, comparativement à 67 % en CPE.

Figure 2.15. : Pourcentage du personnel éducateur à temps plein en CPE et en garderie subventionnée, selon le type de services de garde, Québec, 2009-2010 à 2013-2014

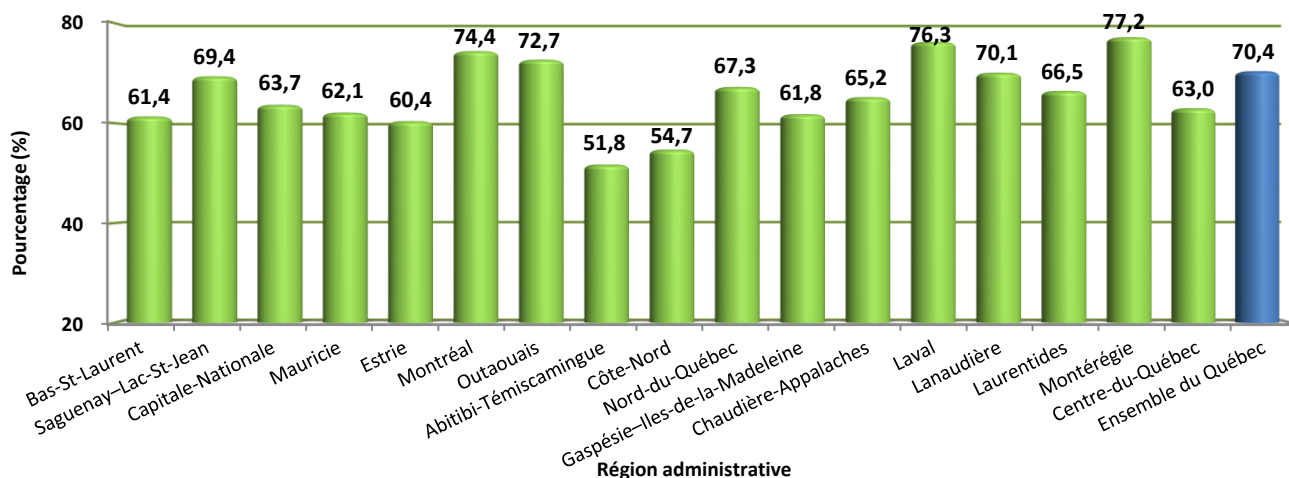


Source :

Ministère de la Famille, Direction du financement et des immobilisations des services de garde, Rapport financier annuel, 2009-2010 à 2013-2014.

La figure 2.16. fait état de la proportion du personnel éducateur à temps plein en CPE et en garderie subventionnée, selon la région administrative. En 2013-2014, on constate que seules quatre régions affichaient une proportion d'éducateurs et d'éducatrices à temps plein supérieure à celle de l'ensemble de la province : la Montérégie (77 %), Laval (76 %), Montréal (74 %) et l'Outaouais (73 %). À l'autre bout du spectre, l'emploi à temps plein concernait moins de six éducateurs et éducatrices sur dix dans deux régions administratives, soit la Côte-Nord (55 %) et l'Abitibi-Témiscamingue (52 %).

Figure 2.16. : Pourcentage du personnel éducateur à temps plein en CPE et en garderie subventionnée, Québec et régions administratives, 2013-2014



Source :

Ministère de la Famille, Direction du financement et des immobilisations des services de garde, Rapport financier annuel, 2013-2014.

✓ Pourcentage des divisions de CPE et de garderie qui réalisent des activités de transition vers l'école

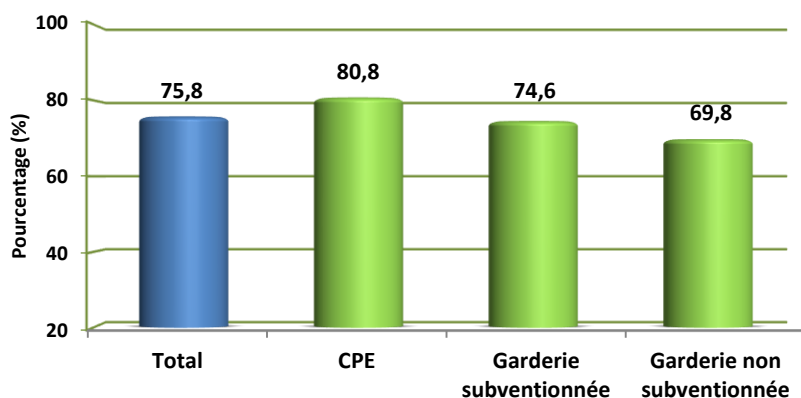
La continuité peut s'évaluer aussi par les collaborations et la concertation entre les services de garde et les autres services qui desservent les enfants de moins de 5 ans, notamment les écoles en vue de la transition scolaire des enfants. L'indicateur présenté ci-dessous a trait au pourcentage de divisions⁵¹ de CPE et de garderie qui réalisent des activités visant à faciliter la transition vers l'école. Ces activités peuvent consister en la préparation d'un portfolio pour l'école, la visite d'une école, la rencontre de membres du personnel enseignant, des jeux dans la cour d'une école, etc.

Calcul de l'indicateur⁵²

$$\frac{\text{Nombre de divisions de CPE et de garderie, au 31 mars, ayant réalisé des activités qui visent à faciliter la transition vers l'école au cours de l'année financière}}{\text{Nombre de divisions de CPE et de garderie, au 31 mars}} \times 100$$

La figure 2.17. montre qu'au Québec, en 2012-2013, trois divisions de CPE ou de garderie sur quatre (76 %) ont réalisé des activités de transition vers l'école. On observe des écarts en fonction du type de services de garde. Les divisions de CPE sont en proportion plus nombreuses (81 %) que celles des garderies subventionnées (75 %) et non subventionnées (70 %) à conduire des activités visant à faciliter la transition scolaire des enfants.

Figure 2.17. : Pourcentage de divisions de CPE et de garderie qui ont réalisé des activités de transition vers l'école au cours de l'année financière, selon le type de services de garde, Québec, 2012-2013



Source :

Ministère de la Famille, Direction de l'accessibilité et de la qualité des services de garde, Rapport d'activités annuel des services de garde 2012-2013.

51. Pour une définition de la notion de « division de garde », se référer à l'indicateur « taux de maintien en emploi du personnel éducateur en CPE et en garderie subventionnée » présenté précédemment.

52. Ces données proviennent du rapport d'activités annuel des services de garde. Ici, on ne considère que les services de garde en installation qui ont soumis un rapport d'activités. En 2012-2013, 92 % des garderies non subventionnées ont produit un rapport d'activités, comparativement à 97 % des garderies subventionnées et à 98 % des CPE.

2.3 Dimension Efficience

a. L'efficience du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance

L'efficience est définie comme la capacité du réseau des SGEE d'utiliser les ressources disponibles de façon optimale. Dans le cadre des présents travaux, l'utilisation des ressources matérielles et financières retient l'attention. L'élaboration d'indicateurs permettant de mesurer l'utilisation optimale des ressources (intrants) pour produire un service (extrant) suppose toutefois d'avoir une norme a priori par rapport à laquelle l'utilisation des ressources serait comparée. Or, de telles normes ne sont pas toujours établies. Il en va ainsi des indicateurs présentés dans cette section, qui ne permettent pas de statuer sur l'utilisation optimale des ressources disponibles. En revanche, certains de ces indicateurs permettent des comparaisons dans le temps ou entre différentes régions administratives relativement à la quantité de ressources utilisée pour octroyer les services de garde subventionnés.

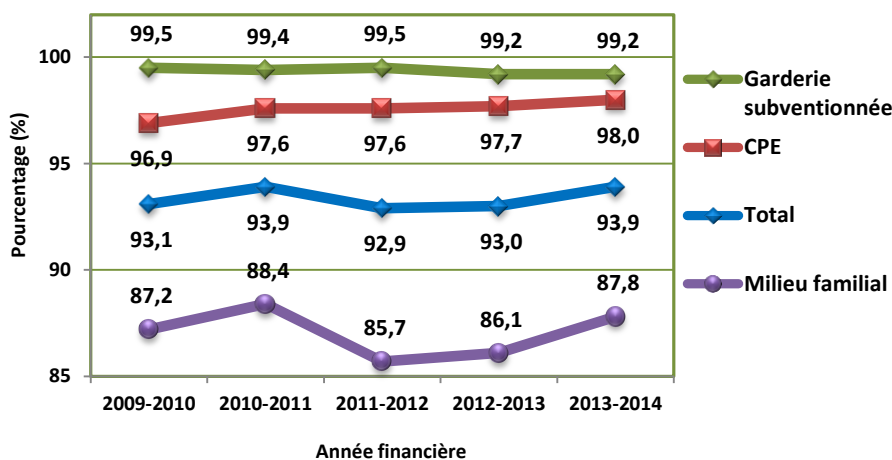
✓ Taux d'occupation des places par les enfants de moins de 5 ans en services de garde subventionnés

Le taux d'occupation des places a été retenu pour mesurer l'efficience du réseau des SGEE. Celui-ci calcule le pourcentage de jours-places subventionnés pour lesquels une entente de services a été conclue entre les parents et les prestataires de services de garde au cours de l'année financière.

Calcul de l'indicateur⁵³

$$\frac{\text{Nombre de jours d'occupation par les enfants de moins de 5 ans au cours de l'année financière}}{\text{Nombre de places subventionnées annualisées X nombre de jours ouvrables au cours de l'année financière}} \times 100$$

Figure 2.18. : Taux d'occupation des places par les enfants de moins de 5 ans en services de garde subventionnés, selon le type de services de garde, Québec, 2009-2010 à 2013-2014



Source :

Ministère de la Famille, Direction du financement et des immobilisations des services de garde, Rapport financier annuel, 2009-2010 à 2013-2014.

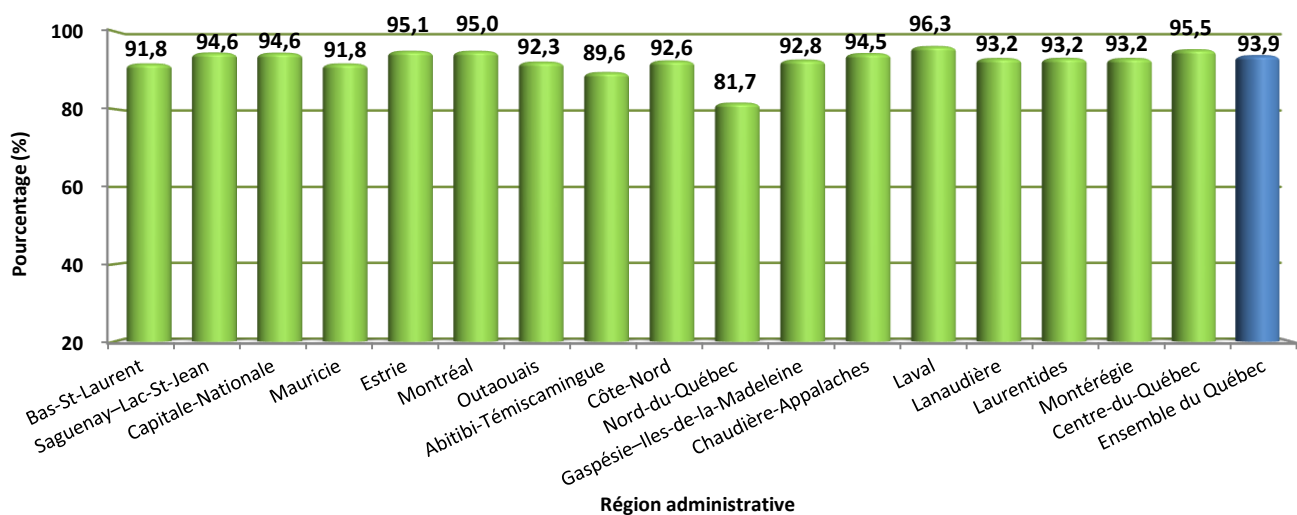
53. Les « places subventionnées annualisées » représentent le nombre annuel moyen de places dans un service de garde. Selon les années, le nombre de places subventionnées annualisées peut être multiplié par 260, 261 ou 262 jours ouvrables.

En 2013-2014, le taux d'occupation des places par les enfants de moins de 5 ans dans les services de garde subventionnés se situait à 94 % (figure 2.18.). Au cours de la période annuelle couverte, celui-ci est demeuré relativement stable.

On observe des écarts en fonction du type de services de garde. En 2013-2014, le taux d'occupation des places par les moins de 5 ans était plus élevé en garderie subventionnée (99 %) et en CPE (98 %) qu'en milieu familial (88 %). Il importe toutefois de mentionner que le taux d'occupation en milieu familial est difficilement comparable à ceux observés en CPE et en garderie subventionnée. La garde en milieu familial est coordonnée par les BC qui ont pour fonction d'accorder, de renouveler, de suspendre ou de révoquer la reconnaissance d'une RSG. Les BC doivent accorder des reconnaissances aux RSG sans pour autant dépasser le nombre de places visé à l'agrément. Ainsi, un BC ne peut avoir un taux d'occupation supérieur à 100 %, contrairement aux CPE et aux garderies subventionnées, si ceux-ci offrent de la garde à horaire non usuel. De plus, les RSG sont régis par des ententes collectives qui précisent leurs conditions de travail et leur financement. Les ententes collectives prévoient que les RSG ne peuvent déclarer de l'occupation lors des journées d'absence de prestation de services de garde durant lesquelles il doit y avoir fermeture du service de garde. Il en va autrement des CPE et des garderies, qui peuvent déclarer de l'occupation, même si leur service de garde est fermé pour un maximum de 13 jours. Finalement, les BC doivent tenir compte dans leur gestion de l'occupation notamment des éléments suivants : les maladies et les congés de maternité des RSG, les suspensions des reconnaissances, les RSG qui offrent des places à temps partiel ou de la garde à horaire non usuel, les déménagements de territoire de RSG. Conséquemment, les BC doivent conserver une marge de manœuvre afin de ne pas dépasser leur nombre de places visé à l'agrément. Il en résulte alors qu'un certain nombre de places sont comptabilisées alors qu'elles ne génèrent aucun jour d'occupation, réduisant le taux d'occupation du milieu familial.

La figure 2.19. montre que dans chacune des régions administratives du Québec, le taux d'occupation est d'au moins 90 %. Le Nord-du-Québec fait toutefois exception. En 2013-2014, les places disponibles dans cette région étaient occupées à 82 %, comparativement à 94 % pour l'ensemble du Québec.

Figure 2.19. : Taux d'occupation des places par les enfants de moins de 5 ans en services de garde subventionnés, Québec et régions administratives, 2013-2014



Source :

Ministère de la Famille, Direction du financement et des immobilisations des services de garde, Rapport financier annuel, 2013-2014.

✓ Taux de présence réelle des enfants de moins de 5 ans en services de garde subventionnés

L'indicateur suivant est complémentaire à celui présenté précédemment. Parmi les jours d'occupation des enfants de moins de 5 ans prévus dans les ententes de services conclues avec les parents, il mesure la proportion de jours de présence réelle en services de garde subventionnés.

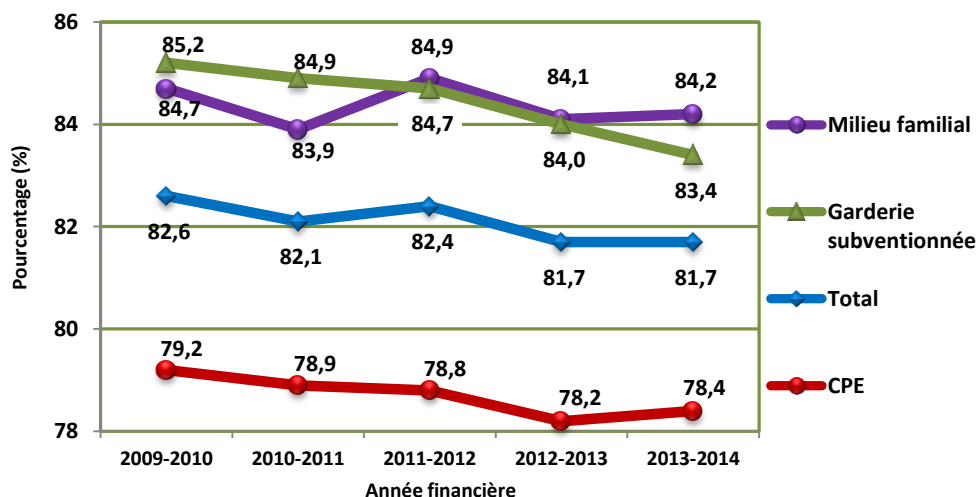
Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Nombre de jours de présence réelle des enfants de moins de 5 ans en services de garde subventionnés au cours de l'année financière}}{\text{Nombre de jours d'occupation des enfants de moins de 5 ans au cours de l'année financière}} \times 100$$

En 2013-2014, le taux de présence réelle des enfants de moins de 5 ans dans les services de garde subventionnés au Québec était de 82 % (figure 2.20.). Cinq ans plus tôt, en 2009-2010, celui-ci se situait à 83 %.

On constate en outre que, quelle que soit l'année d'observation, le taux de présence réelle est toujours plus faible en CPE qu'en garderie subventionnée. Ainsi, en 2013-2014, celui-ci était de 78 % en CPE, comparativement à 83 % en garderie subventionnée. Quant au milieu familial, le taux de présence réelle atteignait cette année-là 84 %. Or, au même titre que l'indicateur précédent, la mesure du taux de présence réelle en milieu familial est difficilement comparable à celles observées en CPE et en garderie subventionnée, en raison des différences dans la comptabilisation des jours d'occupation. Comme mentionné auparavant, les CPE et les garderies peuvent déclarer de l'occupation, même si leur service de garde est fermé pour un maximum de 13 jours, tandis que les RSG ne peuvent déclarer de l'occupation lors des journées d'absence de prestation de services subventionnés durant lesquelles il doit y avoir fermeture du service de garde.

Figure 2.20. : Taux de présence réelle des enfants de moins de 5 ans en services de garde subventionnés, selon le type de services de garde, Québec, 2009-2010 à 2013-2014

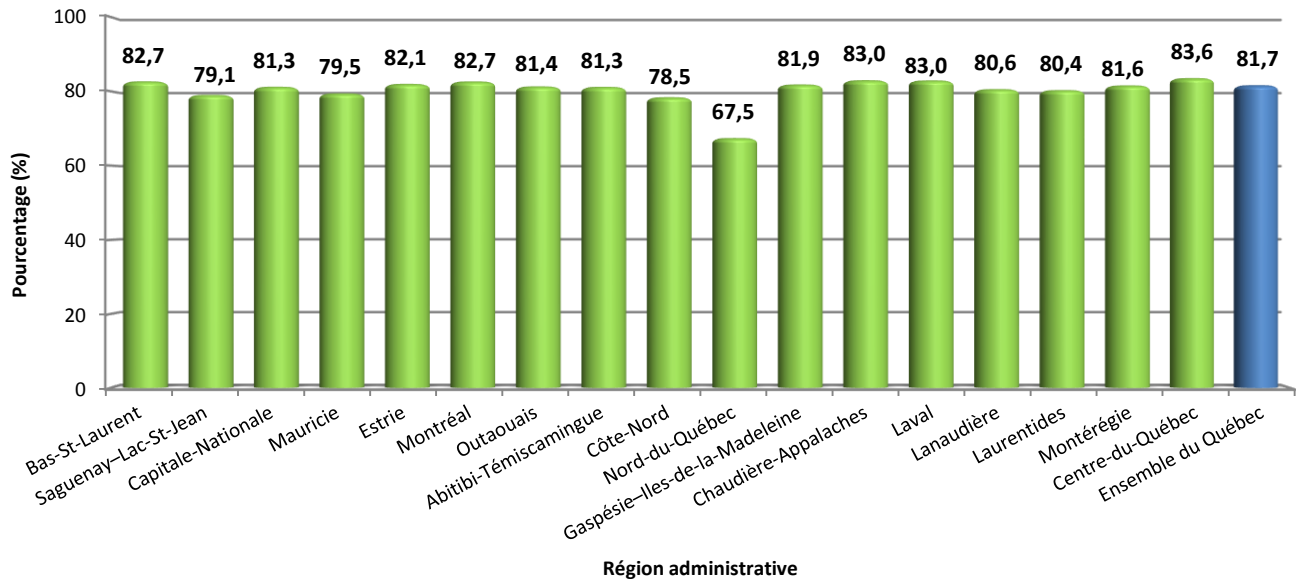


Source :

Ministère de la Famille, Direction du financement et des immobilisations des services de garde, Rapport financier annuel, 2009-2010 à 2013-2014.

D'une région administrative à l'autre, la proportion de jours réellement occupés par les enfants de moins de 5 ans dans les services de garde subventionnés se situe aux alentours de 80 % (figure 2.21.). Le Nord-du-Québec se distingue cependant par un plus faible taux de présence réelle, qui s'élève à 68 %, soit environ 12 points de pourcentage de moins que dans l'ensemble du Québec (82 %).

Figure 2.21. : Taux de présence réelle des enfants de moins de 5 ans en services de garde subventionnés, Québec et régions administratives, 2013-2014



Source :

Ministère de la Famille, Direction du financement et des immobilisations des services de garde, Rapport financier annuel, 2013-2014.

✓ Coût total moyen par jour d'une place annualisée en services de garde subventionnés

L'efficacité du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance a trait également aux ressources financières qui lui sont destinées. L'indicateur qui suit mesure le coût total moyen par jour d'une place annualisée en services de garde subventionnés.

Calcul de l'indicateur

Montant total des subventions du Ministère et de la contribution parentale
au cours de l'année financière

Nombre de places subventionnées annualisées X nombre de jours ouvrables au cours de l'année
financière

En 2013-2014, le coût total moyen par jour d'une place annualisée dans les services de garde subventionnés était de 47,10 \$ (tableau 2.6.). On observe toutefois des écarts en fonction du type de services de garde. En CPE, le coût total moyen par jour d'une place annualisée se situait à 60,20 \$, comparativement à 49,80 \$ en garderie subventionnée et à 33,80 \$ en milieu familial.

Tableau 2.6. : Coût total moyen par jour d'une place annualisée en services de garde subventionnés (subventions et contributions parentales), selon le type de services de garde, Québec, 2013-2014

ANNÉE FINANCIÈRE	TYPE DE SERVICES DE GARDE			
	Total	CPE	Garderie subventionnée	Milieu familial
Dollars par jour par place subventionnée annualisée				
2013-2014	47,10 \$	60,20 \$	49,80 \$	33,80 \$

Sources :

Numérateurs : ministère des Finances, Comptes publics 2013-2014, Dépenses de transfert, et ministère de la Famille, Direction du financement et des immobilisations des services de garde, Analyse des subventions prévisionnelles de l'année visée.

Dénominateurs : ministère de la Famille, Direction du financement et des immobilisations des services de garde, Analyse des subventions prévisionnelles de l'année visée.

Les subventions du Ministère comprennent principalement les subventions pour le fonctionnement des services de garde qui varient selon le type de services de garde compte tenu de leurs spécificités, de l'historique de leur financement et du profil de leur clientèle propre. Les CPE reçoivent par exemple davantage de clientèles particulières, notamment les enfants bénéficiant de l'allocation pour enfants handicapés et les enfants dont les parents sont exemptés de la contribution réduite, ce qui leur assure plus de subventions. Elles incluent aussi d'autres subventions spécifiques servant à financer notamment les immobilisations des CPE et les contributions de l'employeur au Régime de retraite et au Régime d'assurance collective et de congés de maternité pour le personnel des CPE, des BC et des garderies subventionnées⁵⁴. La comparabilité des coûts d'un type de services de garde à l'autre devient ainsi difficile.

b. La viabilité du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance

La viabilité est la capacité, considérée sous l'angle des ressources humaines, matérielles, financières, de répondre aux besoins actuels et futurs de la population. Dans le présent rapport, seules des mesures de la viabilité relative aux ressources humaines du réseau des SGEE sont exposées. Des indicateurs concernant la viabilité matérielle et financière demeurent à construire.

Pour le réseau des SGEE, la viabilité, considérée sous l'angle des ressources humaines, signifie notamment de pouvoir compter sur la main-d'œuvre qualifiée nécessaire pour offrir les services de garde en respectant les ratios imposés par le RSGEE (deux membres du personnel éducateur qualifiés sur trois en installation). À cet égard, deux indicateurs sont présentés relativement aux parcours scolaires et professionnels des diplômés du programme DEC TEE, la formation de référence qui détermine la qualification du personnel éducateur en services de garde régis. Ces indicateurs fournissent de l'information sur les effectifs de main-d'œuvre disponibles, ainsi que sur le processus de diplomation et d'insertion dans le marché du travail de ces diplômés. Cela dit, le lecteur sera à même de constater que de tels indicateurs ne permettent d'obtenir que des mesures partielles et indirectes de la viabilité du réseau des SGEE, à défaut de données qui tiendraient compte à la fois des besoins de main-d'œuvre et du flux de nouveaux diplômés susceptibles d'intégrer le réseau des SGEE. Il faut préciser en outre que d'autres formations que le DEC TEE peuvent mener au statut d'éducateur ou d'éducatrice qualifié dans le réseau des SGEE, par exemple, le baccalauréat en enseignement primaire et préscolaire ou les techniques d'éducation spécialisée, sans toutefois nécessairement y conduire. Comme le programme DEC TEE est la formation qui mène le plus directement à un emploi d'éducateur ou d'éducatrice qualifié dans le réseau des SGEE, seul celui-ci a été retenu.

54. La participation des employeurs au régime de retraite est obligatoire pour tous les employeurs de CPE, BC et garderies subventionnées mais elle est facultative pour le régime d'assurance collective et de congés de maternité.

✓ Nombre de diplômés et taux d'obtention d'un diplôme dans le programme de DEC TEE, par cohorte d'étudiants

Cet indicateur mesure le nombre et la proportion d'étudiants qui obtiennent un diplôme dans le programme de DEC TEE, trois ans et cinq ans après le premier trimestre d'inscription dans ce programme⁵⁵. Il résulte du suivi du cheminement au collégial à la fois des « nouveaux inscrits au collégial » (NI) au trimestre d'automne, qui ont la caractéristique d'amorcer leur parcours scolaire au collégial, et des « autres inscrits pour la 1^{re} fois dans le programme de DEC TEE » (AI) à ce même trimestre, qui n'en sont pas à leur première inscription au collégial⁵⁶. Un tel indicateur fournit de l'information sur le nombre de diplômés par cohorte, et permet de vérifier le maintien ou non de l'intérêt pour la formation du DEC TEE, car l'absence de diplômés, c'est-à-dire de main-d'œuvre potentielle, peut menacer la viabilité du réseau des SGEE.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Nombre de diplômés dans le programme de DEC TEE, 3 ans et 5 ans après le 1^{er} trimestre d'inscription au programme à l'automne}}{\text{Nombre d'inscrits au collégial (NI + AI), au trimestre d'automne, dans le programme de DEC TEE}} \times 100$$

Parmi la première cohorte d'étudiants inscrits au DEC TEE à l'automne 2000, 613 ont été diplômés après trois ans, ce qui représente 43 % des étudiants inscrits, et 816 ont reçu leur diplôme après cinq ans, ce qui correspond à 57 % des étudiants inscrits (tableau 2.7.). Depuis la mise en œuvre de ce programme d'études, le taux de diplomation a diminué, surtout parmi les étudiants qui obtiennent leur diplôme dans la durée prévue du programme. Chez la cohorte de l'automne 2010, après trois ans, le taux de diplomation au programme de DEC TEE était de 32 %, les diplômés étant au nombre de 482, tandis qu'environ la moitié (47 %) des inscrits en 2008 avaient été diplômés après cinq ans, ce qui représente, en nombre, 609 diplômés.

Tableau 2.7. : Nombre de diplômés et taux d'obtention d'un diplôme dans le programme de DEC TEE, 3 ans et 5 ans après le 1^{er} trimestre d'inscription au programme à l'automne, Québec, cohortes d'étudiants aux trimestres d'automne de 2000 à 2010

Cohorte d'étudiants	Diplomation 3 ans après le 1 ^{er} trimestre d'inscription au programme		Diplomation 5 ans après le 1 ^{er} trimestre d'inscription au programme*	
	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)
2010	482	32,3	N.D.	N.D.
2009	397	30,8	N.D.	N.D.
2008	431	33,2	609	46,9
2007	455	36,7	650	52,4
2006	456	37,6	652	53,7
2005	412	35,1	595	50,6
2004	589	43,5	768	56,8
2003	559	43,0	724	55,6
2002	572	42,4	778	57,7
2001	614	43,4	804	56,8
2000	613	42,9	816	57,1

*Les données sur la diplomation après cinq ans ne sont pas disponibles pour les cohortes d'étudiants 2009 et 2010, car la période d'observation n'est pas atteinte.

Source :

Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2014, compilation des résultats des deux populations effectuée par le ministère de la Famille.

55. Les données sont disponibles à partir de la cohorte inscrite au DEC TEE à l'automne 2000, année d'implantation du programme. La proportion de diplômés est calculée après trois ans, qui est la durée prévue du programme d'études, et après cinq ans, soit deux ans après la durée prévue des études. Les taux d'obtention du DEC TEE sont cumulatifs d'une période d'étude à l'autre (après trois ans et cinq ans).
56. La population d'« autres inscrits pour la 1^{re} fois dans un programme de DEC donné » est moins homogène que les « nouveaux inscrits » au collégial, qui eux ont majoritairement fréquenté l'école secondaire au cours de l'année précédente. Dans le cadre du suivi des cheminements scolaires au collégial, un étudiant considéré parmi les « autres inscrits pour la 1^{re} fois dans un programme de DEC donné » peut être compté plus d'une fois, s'il change de programme par exemple, car il continue d'être dénombré dans le programme précédent. Toutefois, comme l'indicateur ci-dessus ne s'intéresse qu'aux étudiants qui se sont inscrits au DEC TEE et qui ont été diplômés dans ce même programme, les risques de compter deux fois un même étudiant sont assez faibles.

✓ **Pourcentage de diplômés dans le programme de DEC TEE qui occupent un emploi à temps plein en rapport avec la formation, environ dix mois après l'obtention du diplôme**

La mesure de la viabilité du réseau des SGEE a trait également à l'accessibilité du marché du travail dans le domaine de l'éducation à la petite enfance des diplômés et à leur intérêt pour le travail dans ce secteur d'emploi. À partir des données de l'enquête La Relance au collégial en formation technique, l'indicateur suivant fait état du pourcentage de personnes titulaires d'un DEC TEE qui occupent un emploi à temps plein en rapport avec la formation⁵⁷, au 31 mars de l'année d'enquête, soit environ dix mois après l'obtention de leur diplôme.

D'entrée de jeu, précisons certaines limites concernant les données relatives à cet indicateur. Tout d'abord, il est à noter que les personnes titulaires d'un DEC TEE dont l'emploi est en rapport avec la formation ne travaillent pas nécessairement dans le réseau des SGEE. Il est notamment impossible de distinguer clairement les diplômés qui occupent un emploi dans le réseau des SGEE de ceux qui travaillent dans un service de garde en milieu scolaire. Les données analysées permettent tout de même d'affirmer que la grande majorité des diplômés dont l'emploi est en rapport avec la formation travaillent au sein du réseau des SGEE. Par ailleurs, bon nombre de diplômés en emploi au moment de l'enquête occupaient déjà cet emploi avant la fin de leurs études. À titre d'exemple, en 2013, environ le tiers des diplômés en emploi à temps plein ou à temps partiel, dix mois après l'obtention de leur diplôme, occupaient cet emploi depuis 2011 ou avant. Ces considérations sur les données doivent être prises en compte à la lecture des résultats qui suivent.

Calcul de l'indicateur⁵⁸

$$\frac{\text{Nombre de diplômés dans le programme de DEC TEE qui occupent un emploi à temps plein en rapport avec la formation, au 31 mars de l'année d'enquête, soit environ dix mois après l'obtention du diplôme}}{\text{Nombre de diplômés dans le programme de DEC TEE, au 31 mars de l'année d'enquête, soit environ dix mois après l'obtention du diplôme}} \times 100$$

Au 31 mars 2014, parmi les personnes titulaires d'un DEC TEE qui ont reçu leur diplôme environ dix mois auparavant, 51 % occupaient un emploi à temps plein en rapport avec la formation (figure 2.22.). Il s'agit de la plus faible proportion enregistrée au cours des dix dernières années d'observation.

La figure 2.22. présente également les autres situations d'emploi des personnes qui ont été diplômées dans le programme de DEC TEE au cours de l'année scolaire précédant l'enquête. En 2014, 16 % d'entre elles occupaient un emploi à temps partiel en rapport avec la formation, une proportion qui est demeurée relativement stable au cours des dix dernières années d'enquête. Il en va autrement de la part relative des diplômés qui poursuivent des études, qui s'est accentuée entre 2005 et 2014, passant de 12 % à 24 %⁵⁹.

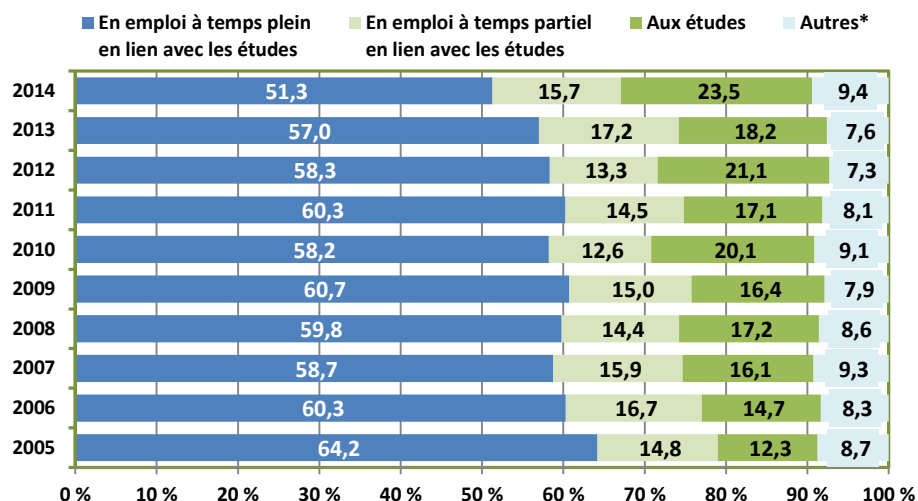
Les données de l'enquête La Relance au collégial en formation technique fournissent certaines informations concernant les diplômés qui choisissent de poursuivre des études. En 2014, la quasi-totalité d'entre eux (96 %) affirmaient que ce choix n'était pas dû au fait qu'ils n'avaient pas trouvé d'emploi. En outre, la majorité de ces diplômés (86 %) jugeaient que les études qu'ils poursuivaient étaient fortement liées ou en partie liées au diplôme obtenu (données non présentées).

57. Dans l'enquête La Relance au collégial en formation technique, sont dites « à temps plein » les personnes diplômées en emploi qui travaillent, de façon générale, 30 heures ou plus par semaine, et sont considérés comme occupant un emploi « en rapport avec la formation » les travailleurs et les travailleuses qui jugent que leur travail correspond à leurs études.

58. La méthode de calcul utilisée par le ministère de la Famille pour mesurer la proportion de diplômés dans le programme de DEC TEE qui occupent un emploi à temps plein en rapport avec la formation, environ dix mois après l'obtention du diplôme, est différente de celle utilisée par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEER) dans l'enquête La Relance au collégial en formation technique. Par conséquent, les données contenues dans le présent rapport diffèrent de celles produites par le MEER. Pour toute information sur les considérations théoriques et méthodologiques de cette enquête, voir : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2015). *La relance au collégial en formation technique / 2014 : La situation d'emploi des personnes diplômées. Enquêtes de 2012/2013/2014*, Québec, 26 p. [En ligne] : http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Commun/Statistiques/Relance/Collégial/Relance_collégial_FT_Brochure_2014_VF.pdf (consulté le 8 juillet 2015).

59. Dans l'enquête La Relance au collégial en formation technique, sont dites « à temps partiel » les personnes diplômées en emploi qui travaillent, de façon générale, moins de 30 heures par semaine. Sont dites « aux études » les personnes diplômées visées par l'enquête qui ont déclaré soit étudier à temps plein, soit étudier à temps partiel sans avoir d'emploi.

Figure 2.22. : Répartition en pourcentage des diplômés dans le programme de DEC TEE, selon la situation d'emploi au 31 mars de l'année d'enquête, soit environ dix mois après l'obtention du diplôme, 2005-2014



*La catégorie « Autres » regroupe les diplômés qui occupent un emploi (à temps plein ou à temps partiel) sans rapport avec la formation, ceux à la recherche d'un emploi, ainsi que les personnes inactives.

Source :

Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Direction de la planification et des politiques, Enquête La Relance au collégial en formation technique, compilation effectuée par le ministère de la Famille.

Conclusion

Le présent portrait du réseau des SGEE avait pour objectif de poser les premiers jalons en vue d'une évaluation de sa performance. On y a présenté le cadre de référence sous-jacent à cette évaluation, ainsi que les premiers indicateurs de mesure des dimensions de la performance du réseau.

En prenant appui sur les objectifs du réseau des SGEE, trois grandes dimensions de la performance ont été considérées : l'accessibilité, la qualité et l'efficacité. Par la suite, dix-neuf indicateurs ont été produits afin de prendre la mesure directe ou indirecte de ces aspects de la performance du réseau des SGEE. Cette démarche avait pour objectif de rendre compte des résultats pour la population cible, c'est-à-dire les enfants et leurs parents, plutôt que des processus mis en œuvre pour parvenir à l'accessibilité, à la qualité ou à l'efficacité du réseau des SGEE.

Certains constats s'imposent au regard des premiers résultats de mesure des dimensions de la performance du réseau des SGEE.

L'accessibilité du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance

En ce qui concerne l'accessibilité, les données ont montré qu'en 2013, 57 % des enfants de moins de 5 ans au Québec fréquentaient un service de garde régi, soit la plus forte proportion enregistrée au cours des dix dernières années d'observation. Depuis 2010, on note une augmentation constante du taux de fréquentation du réseau des SGEE. Dans le même ordre d'idées, quatorze des dix-sept régions administratives du Québec présentaient en 2013 un taux de fréquentation des services de garde régis des moins de 5 ans plus élevé qu'en 2004.

Or les données sur l'utilisation effective des services de garde régis, lorsque prises seules, ne permettent pas de déterminer si les parents qui désirent une place en services de garde y ont effectivement accès. Ainsi, on observait qu'en 2009, les parents de 10 % des enfants de moins de 5 ans non gardés régulièrement avaient invoqué le manque de places comme principal motif pour ne pas utiliser la garde régulière. Parmi les enfants de 1 an, cette proportion augmentait à 18 %⁶⁰.

Un troisième indicateur d'accessibilité a permis de prendre la mesure de la satisfaction des parents d'enfants qui fréquentent les services de garde régis relativement aux périodes d'ouverture de leur service de garde. On constatait qu'en 2009, quel que soit le type de services de garde régis, les parents de plus de 95 % des enfants de moins de 5 ans en services de garde régis affirmaient être satisfaits quant aux jours d'ouverture de leur service de garde. Toutefois, les heures d'ouverture et les moments d'ouverture dans l'année suscitaient un peu moins de satisfaction chez les parents d'enfants en milieu familial (89 % et 91 %) qu'en installation (97 % et 96 %)⁶¹.

Par ailleurs, l'accessibilité des services de garde régis référerait également au concept d'équité d'accès, c'est-à-dire à la capacité du réseau de fournir les services de garde sans égard aux caractéristiques personnelles, sociales ou culturelles qui ne sont pas reliées aux besoins. Trois indicateurs ont permis d'estimer la part relative des enfants en services de garde régis appartenant à trois groupes cibles, et de comparer cette proportion avec celle observée parmi les enfants qui ne fréquentent pas les services de garde régis⁶². Il est ressorti qu'en 2009, environ 15 % des enfants de moins de 5 ans en services de garde régis venaient d'une famille dont les parents ont un revenu familial annuel brut de moins de 30 000 \$, une proportion plus faible que celle enregistrée parmi les enfants hors services de garde régis (23 %). On remarquait également qu'en 2009, la part relative des enfants de moins de 5 ans en services de garde régis dont le ou les parents sont nés à l'extérieur du Canada se situait à 16 %, une proportion identique à celle estimée hors services de garde régis. Toutefois, des écarts sont ressortis en fonction du type de services de garde régis. La proportion d'enfants de parents immigrants était plus élevée en services de garde en installation (19 %) qu'en milieu familial (12 %), et les enfants de parents immigrants

60. Il importe de rappeler que les informations à la source de la construction de cet indicateur concernent non seulement les services de garde régis, mais également les services non régis rendus par des personnes apparentées ou non à la famille. L'impossibilité de distinguer la garde régie de celle non régie constitue une limite au regard de l'objectif de mesure des besoins des parents concernant l'utilisation régulière des services de garde régis.

61. Écarts statistiquement significatifs au seuil de 5 %.

62. Tous les écarts présentés ici sont statistiquement significatifs au seuil de 5 %.

étaient plus fortement représentés en services de garde non subventionnés (26 %) que subventionnés (15 %). Finalement, un dernier indicateur visait les enfants dont le ou les parents travaillent et dont la mère occupe un emploi atypique. Les données ont montré qu'en 2009, ceux-ci étaient en proportion plus nombreux en services de garde régis (21 %) qu'hors services de garde régis (16 %).

La qualité du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance

La qualité des services éducatifs offerts a été reconnue comme l'une des dimensions centrales de la performance du réseau des SGEE. Selon l'enquête Grandir en qualité, menée en 2003, on observait qu'en CPE, quel que soit le groupe d'âge considéré, plus de 90 % des enfants fréquentaient une installation dont la qualité d'ensemble correspond aux principes du programme éducatif Accueillir la petite enfance. En garderie, cette situation concernait un peu plus de sept pousins sur dix (72 %) et un peu plus de six enfants sur dix âgés de 18 mois à 5 ans (63 %). Quant au milieu familial, 79 % des enfants de 0 à 5 ans y recevaient des services éducatifs dont la qualité d'ensemble correspond aux principes du programme éducatif Accueillir la petite enfance.

Par ailleurs, on remarquait qu'en 2013, 82 % du personnel éducateur en CPE était qualifié, comparativement à 72 % et à 44 % en garderie subventionnée et en garderie non subventionnée respectivement⁶³. Les données sur les plaintes ont montré quant à elles qu'en 2014-2015, 13 % des installations de CPE avaient fait l'objet d'au moins une plainte. Cette situation concernait 31 % des garderies subventionnées et 28 % des garderies non subventionnées. La même année, le nombre de plaintes enregistrées par 1 000 places était de 4 en CPE, de 16 en garderie subventionnée et de 18 en garderie non subventionnée.

La sécurité des enfants en services de garde régis a été retenue comme l'une des sous-dimensions incontournables de la qualité. Les données présentées indiquaient qu'en 2014-2015, quel que soit le type de services de garde, le nombre de signalements au DPJ par 1 000 places était inférieur à 1. On constatait toutefois qu'à chacune des cinq années d'observation, ce ratio était légèrement plus élevé en milieu familial qu'en installation.

La qualité du réseau des SGEE a été envisagée également sous l'angle de la continuité, c'est-à-dire de la capacité du réseau à offrir un milieu de vie et d'éducation stable aux enfants et à collaborer avec les parents et les autres services de la communauté. À cet égard, les données ont montré qu'en 2013-2014, la proportion du personnel éducateur qui travaille à temps plein se situait à 67 % en CPE, comparativement à 81 % en garderie subventionnée. Cette année-là, le taux de maintien en emploi du personnel éducateur s'élevait à 86 % en CPE et à 80 % en garderie subventionnée⁶⁴. Par ailleurs, on observait qu'en 2012-2013, 81 % des divisions de CPE avaient réalisé des activités visant à faciliter la transition des enfants vers l'école, comparativement à 75 % et à 70 % des garderies subventionnées et non subventionnées respectivement.

L'efficacité du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance

La troisième dimension de la performance du réseau des SGEE concernait l'efficacité, c'est-à-dire la capacité du réseau d'utiliser les ressources disponibles de façon optimale. Les résultats exposés visaient à fournir de l'information sur la quantité de ressources utilisée pour octroyer les services de garde subventionnés.

L'un des indicateurs retenu concernait le taux d'occupation en services de garde subventionnés par les enfants de moins de 5 ans, c'est-à-dire la proportion de jours-places subventionnés au cours de l'année financière pour lesquels une entente de services a été conclue avec les parents. Les résultats indiquaient qu'entre 2009-2010 et 2013-2014, le taux d'occupation des services de garde subventionnés est demeuré relativement stable, variant entre 93 % et 94 %. Au cours de la même période, le taux de présence réelle, c'est-à-dire la proportion des jours d'occupation prévus dans les ententes de services avec les parents pour lesquels les enfants étaient réellement

63. Rappelons qu'avant 2006, seuls les CPE étaient tenus de maintenir un ratio de deux éducateurs qualifiés sur trois. Depuis la modification de l'article 23 du RSGEE, tous les titulaires de permis doivent s'assurer que les deux tiers de leur personnel éducateur sont qualifiés. Les garderies avaient jusqu'au 31 août 2011 pour se conformer.

64. La méthode de collecte des données utilisées pour la production de ces deux indicateurs autorise à penser qu'en CPE, le taux de maintien en emploi et le pourcentage du personnel éducateur à temps plein sont surestimés. Pour plus de détails, voir la section 2.2. du présent document.

présents en services de garde, a fluctué entre 82 % et 83 %. Finalement, un troisième indicateur présentait le coût total moyen par jour d'une place subventionnée annualisée. En 2013-2014, celui-ci était de 47,10 \$.

L'efficacité du réseau des SGEE référerait également à la viabilité, c'est-à-dire à la capacité, considérée sous l'angle des ressources humaines, matérielles et financières, de répondre aux besoins présents et futurs de la population. Dans le présent rapport, seuls des indicateurs relatifs à la viabilité humaine du réseau des SGEE ont pu être produits. À cet égard, on observait depuis une dizaine d'années un déclin par cohorte du nombre de diplômés et du taux d'obtention d'un diplôme dans le programme de DEC TEE. Ainsi, parmi les étudiants inscrits à l'automne 2008, le nombre de diplômés après cinq ans était de 609, tandis qu'on en comptait 816 pour la cohorte 2000. Quant au taux de diplomation après cinq ans, celui-ci atteignait 47 % pour la cohorte 2008, comparativement à 57 % parmi les étudiants inscrits à l'automne 2000. Un second indicateur concernait la situation d'emploi des diplômés du programme de DEC TEE, environ dix mois après l'obtention du diplôme. On constatait qu'en 2014, 51 % d'entre eux occupaient un emploi à temps plein relié aux études, soit la plus faible proportion enregistrée depuis 2005. Cette année-là, 12 % des diplômés avaient choisi de poursuivre d'autres études, comparativement à 24 % en 2014.

Les mesures observées par région administrative

Certains indicateurs contenus dans le présent rapport ont pu être produits à l'échelle des régions administratives du Québec. L'un des constats qui ressort a trait aux disparités observées entre différentes régions administratives au regard de certaines dimensions de la performance du réseau des SGEE. L'analyse des données indiquait des écarts en ce qui a trait à la proportion d'enfants de moins de 5 ans en services de garde régis. On observait qu'en 2013, 63 % et 61 % des enfants de moins de 5 ans des régions de Laval et de Montréal respectivement fréquentaient un service de garde régi, comparativement à 49 % dans la région de Lanaudière et à 48 % dans la région de la Côte-Nord.

L'analyse des données par région administrative indiquait également des disparités relativement à la proportion du personnel éducateur qualifié en services de garde régis. En 2013, six régions comptaient environ 85 % d'éducateurs et d'éducatrices qualifiés, alors qu'on en dénombrait moins de 70 % dans quatre d'entre elles.

Les données sur la stabilité en emploi du personnel éducateur dans les services de garde subventionnés en installation montraient également des écarts en fonction du territoire. En 2013-2014, les taux de maintien en emploi les plus élevés se situaient aux alentours de 90 % dans les régions du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. À l'autre extrémité, les régions du Nord-du-Québec (73 %) et de la Capitale-Nationale (78 %) enregistraient les taux de maintien en emploi les plus faibles. Cette année-là, on observait que quatre régions administratives comptaient plus de sept éducateurs ou éducatrices sur dix à temps plein, soit la Montérégie (77 %), Laval (76 %), Montréal (74 %) et l'Outaouais (73 %). À l'autre bout du spectre, 52 % et 55 % du personnel éducateur des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord respectivement travaillaient à temps plein.

Par ailleurs, en 2013-2014, le taux d'occupation en services de garde subventionnés dans chacune des régions administratives était d'au moins 90 %, à l'exception de la région du Nord-du-Québec, où celui-ci atteignait 82 %. Les taux d'occupation les plus élevés avaient été enregistrés dans les régions administratives de Laval (96 %) et du Centre-du-Québec (96 %). Cette année-là, le taux de présence réelle dans chacune des régions administratives se situait entre 79 % et 84 %, exception faite de la région du Nord-du-Québec, où celui-ci s'établissait à 68 %.

Les résultats contenus dans ce rapport constituent un premier pas en vue d'une évaluation de la performance du réseau des SGEE. Au cours des prochaines années, il est envisagé d'entreprendre des travaux visant à mettre en perspective les mesures observées. Il est en outre prévu d'améliorer certains indicateurs et de procéder à l'ajout d'autres indicateurs afin d'obtenir des mesures plus précises des dimensions de la performance du réseau des SGEE au regard des objectifs poursuivis par le Ministère.

Bibliographie

- Bigras, Nathalie et Lise Lemay (2012). *Petite enfance, services de garde éducatifs et développement des enfants : État des connaissances*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 2012, 403 p.
- Blais, André (1984). « Les indicateurs », dans *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (sous la direction de Benoît Gauthier), 1^{re} édition, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 547 p.
- Brunson, Liesette et autres (2010). « Accessibilité et utilisation des ressources à la petite enfance par les familles en milieux défavorisés », p.71-82, dans Bigras, Nathalie et Gilles Cantin. *Les services de garde éducatifs à la petite enfance du Québec. Recherches, réflexions et pratiques*, Presses de l'Université du Québec, 225 pages.
- Duval, Stéphane (2009). *Appréciation de la performance*, Montréal, Association des centres jeunesse du Québec. [Document de travail - PowerPoint].
- Institut de la statistique du Québec (2011). *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde 2009 : Portrait québécois et régional*, Québec, 360 p. [En ligne] : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/milieu-garde/utilisation-services-garde-2009.pdf> (consulté le 20 novembre 2014).
- Institut de la statistique du Québec (2004). *Grandir en qualité 2003. Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs*, Québec, 597 p. [En ligne] : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/milieu-garde/qualite-services-educatifs.pdf> (consulté le 27 octobre 2014).
- Lowe, Edward D. et Thomas S. Weisner (2004). « You have to push it. – Who's gonna raise your kids ? : Situating child care in the daily routines of low-income families », *Children and Youth Services Review*, vol. 26, p. 143-171.
- Ministère de la Famille (2015). *Légal, illégal, reconnu...Comment s'y retrouver ?* [En ligne], mis à jour le 21 janvier 2015 : <http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/legal-illegal-reconnu/Pages/index.aspx> (consulté le 18 novembre 2015).
- Ministère de la Famille (2015). Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance. [En ligne], mis à jour le 1er octobre 2015 : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_4_1_1/S4_1_1.html (consulté le 18 novembre 2015).
- Ministère de la Famille et des Aînés (2011). *Directive concernant l'évaluation de la qualification du personnel de garde et les équivalences de formation reconnues*. [En ligne] : http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/documents/directive_qualification-personnel-de-garde.pdf (consulté le 25 novembre 2014).
- Ministère de la Famille (2007). *Accueillir la petite enfance : le programme éducatif des services de garde du Québec*, Québec, 96 p. [En ligne] : http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/documents/programme_educatif.pdf (consulté le 11 décembre 2014).
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (2012). *Cadre de référence ministériel d'évaluation de la performance du système public de santé et de services sociaux*, 25 p.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (2008). *Faire un signalement à la DPJ, c'est déjà protéger un enfant*, Québec, 27 p. [En ligne] : <http://www.centrejeunessedequbec.qc.ca/lecentrejeunesse/Documents/faire%20un%20signalement.pdf> (consulté le 27 novembre 2014).
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (1999). *Les indicateurs et le système de soins*, Québec, 37 pages. Collection Méthodologie et instrumentation #13. [En ligne] : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/1998/98-767-01.pdf> (consulté le 26 novembre 2014).
- Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2015). *La Relance au collégial en formation technique / 2014 : La situation d'emploi des personnes diplômées. Enquêtes de 2012/2013/2014*, Québec, 26 p. [En ligne] : http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Commun/Statistiques/Relance/Collégial/Relance_collegial_FT_Brochure_2014_VF.pdf (consulté le 8 juillet 2015).
- Organisation de Coopération et de Développement Économiques (2014). *La base de données de l'OCDE sur la famille. Fréquentation des services de garde et d'éducation préscolaire*, 6 p. [En ligne], mis à jour le 1^{er} mai 2014 : http://www.oecd.org/els/family/PF3_2_Enrolment_in_childcare_and_preschools.pdf (consulté le 22 juillet 2015).
- Secrétariat du Conseil du trésor (2003). *Glossaire des termes usuels en mesure de performance et en évaluation*, 32 p. [En ligne] : http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/publications/glossaire_termes_usuels.pdf (Consulté le 2 novembre 2015).

Secrétariat du Conseil du trésor (2003). *Guide sur les indicateurs*, Québec, 45 p. [En ligne] :

http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/publications/guide_indicateur.pdf (consulté le 26 novembre 2014).

Steering Committee for the Review of Government Service Provision (2007), Report on government services 2007, « Children's services », Productivity Commission, Canberra, p. 14-41. [En ligne] : http://www.pc.gov.au/data/assets/pdf_file/0020/61841/chapter14.pdf (consulté le 26 novembre 2014).

Vérificateur général du Québec (2011). *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2011-2012 : vérification de l'optimisation des ressources*, Québec. [En ligne] : http://www.vgg.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2011-2012-VOR/fr_Rapport2011-2012-VOR.pdf (consulté le 25 novembre 2014).

Voyer, Pierre (1999). *Tableaux de bord de gestion et indicateurs de performance*, 2^e édition, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 472 pages.

